

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013

FranceAgriMer

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM,
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /



FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. FranceAgriMer est un lieu d'information, d'échanges, de réflexion stratégique, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

Les principales missions de FranceAgriMer sont les suivantes :

- assurer un suivi des marchés et proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- gérer les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires.

Pour effectuer l'ensemble de ses missions, FranceAgriMer emploie

1 222 personnes
dont **383** en région.

Près de **743** millions d'euros d'aides

ont été versés aux filières de l'agriculture et de la pêche en 2013,

dont **70 %** d'aides communautaires
et **30 %** d'aides nationales.

2013

SOMMAIRE



Le mot du président	3
Trois questions à la direction générale	4
Organisation et gouvernance	5
Faits marquants	6
L'établissement	7
Les filières de l'agriculture et de la pêche	17
 CÉRÉALES Gagner la bataille de la compétitivité	18
 OLÉO-PROTÉAGINEUX Fixer les objectifs à l'horizon 2025	22
 SUCRE La filière s'oriente vers une sortie des quotas	25
 FRUITS ET LÉGUMES Redonner de la compétitivité aux filières	27
 HORTICULTURE Vers un développement permanent de l'économie horticole	32
 PÊCHE ET AQUACULTURE Plongée dans une production durable et compétitive	35
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES Favoriser les investissements et la structuration	40
 LAIT Des quotas aux contrats	42
 VIANDES ROUGES, VIANDES BLANCHES Renforcer la compétitivité des filières et leur potentiel de production	45
 VINS 2013, une année active pour la filière	53



UNE ANNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE POUR FRANCEAGRIMER



En 2013, FranceAgriMer s'est vu confier par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt la conduite d'une réflexion stratégique sur l'avenir des filières. Cette mission a fortement mobilisé tous les Conseils spécialisés et les services de l'établissement.

FranceAgriMer, établissement public, mène trois grandes missions : l'expertise économique, l'animation du débat des filières et la mise en œuvre d'aides.

Des actions concrètes et un savoir-faire pleinement reconnus par l'État.

Pour preuve, en 2013, Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture, a demandé au Conseil d'administration de conduire une réflexion stratégique sur l'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025.

Les différents Conseils spécialisés de FranceAgriMer,

sous l'impulsion de leurs présidents, se sont saisis de cette réflexion.

Grâce à ces travaux, une réflexion commune a été menée sur les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités de chacune des filières. Avec un objectif : tracer des orientations partagées entre les représentants de tous les acteurs des filières.

Les premiers résultats ont été présentés en février dernier au ministre. Ils mettent en évidence les enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux ou sociétaux. Cet exercice était nécessaire pour partager une même vision des objectifs à atteindre pour le développement ou la consolidation de l'activité et des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Une nécessité devenue encore plus forte, dès lors qu'il s'agira de coordonner l'action de l'État, des Régions et des acteurs économiques. Parmi les nombreux défis identifiés, trois apparaissent particulièrement stratégiques et partagés par la plupart des filières.

Tout d'abord, répondre aux besoins d'investissement, de modernisation et d'innovation des producteurs et des transformateurs.

Ensuite, préserver l'accès au foncier et respecter l'environnement et ses ressources. Enfin, mieux communiquer sur la réalité des filières et de leurs métiers pour améliorer leur image dans la société et préserver leur attractivité. Ce travail ne constitue toutefois qu'un point de départ.

Il reste à l'approfondir pour dégager des plans d'action et suivre l'avancée vers les objectifs que les filières se sont fixés. Cette démarche s'inscrit en effet dans la durée. L'ensemble des acteurs économiques doit se l'approprier. Garant des échanges qu'elle nécessite, FranceAgriMer souhaite que ce travail devienne la pierre angulaire sur laquelle s'appuieront les différentes politiques publiques (de l'État et des Régions) ou collectives. ●

“ La réflexion stratégique doit être approfondie pour élaborer des plans d'actions, s'inscrivant ainsi dans la durée.

Jean-Bernard Bayard,
président du Conseil d'administration
de FranceAgriMer

Éric Allain, directeur général
et **Frédéric Gueudar-Delahaye**, directeur général adjoint

RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LES TROIS MÉTIERS DE FRANCEAGRIMER



Éric Allain,
directeur général



Frédéric Gueudar-Delahaye,
directeur général adjoint

2013 a été une année de transition pour FranceAgriMer...

Tout à fait. L'établissement a vécu un changement avec le départ de Fabien Bova, ancien directeur général, le 15 avril, et l'arrivée d'Éric Allain le 1^{er} septembre.

2013 a marqué la reconnaissance du positionnement et de la légitimité de l'établissement, avec la participation exceptionnelle de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt au Conseil d'administration du 9 juillet.

Lors de cette réunion, le ministre a réaffirmé l'importance des métiers de l'établissement, et ses attentes concernant notre contribution à la conduite et à la mise en œuvre des politiques agricoles en France.

À quelles évolutions l'établissement a-t-il été confronté ?

D'abord à des évolutions réglementaires ou à la fin de programmes d'aides qui se sont traduites par la préparation ou la mise en œuvre de nouveaux cadres pour nos activités, que ce soit dans le domaine de la pêche (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), de l'aide aux plus démunis (Fonds européen d'aide aux plus démunis), ou avec le nouveau programme national quinquennal pour l'Organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, ou encore avec la fin des Contrats de projets État-Régions.

Plus que jamais, FranceAgriMer a démontré en 2013 sa capacité à faire évoluer ses modes d'intervention pour s'adapter à ces changements d'environnement. Dans le même temps, l'établissement a renforcé ses relations avec les Régions, représentées désormais dans les Conseils spécialisés.

Nous sommes fiers car ce millésime symbolise la reconnaissance du savoir-faire de l'établissement. Son expertise technique a ainsi été sollicitée, par exemple, dans le cadre de la préparation de l'Exposition universelle de Milan 2015.

De même, FranceAgriMer est également reconnu comme un lieu de concertation pour les professionnels et les Pouvoirs publics. À ce titre, le ministre en charge de l'agriculture a demandé à l'établissement et à ses Conseils d'élaborer des plans stratégiques pour préparer l'avenir de nos filières.

Enfin, les compétences de l'établissement ont également permis le maintien d'un haut niveau de performance sur les métiers : en premier lieu, en matière de gestion et de paiement des aides communautaires (avec le montant des aides versées dans le cadre de l'OCM vitivinicole, par exemple) et, en second lieu, avec la conservation d'une appréciation positive de l'activité par les corps de contrôle et d'audit communautaires.

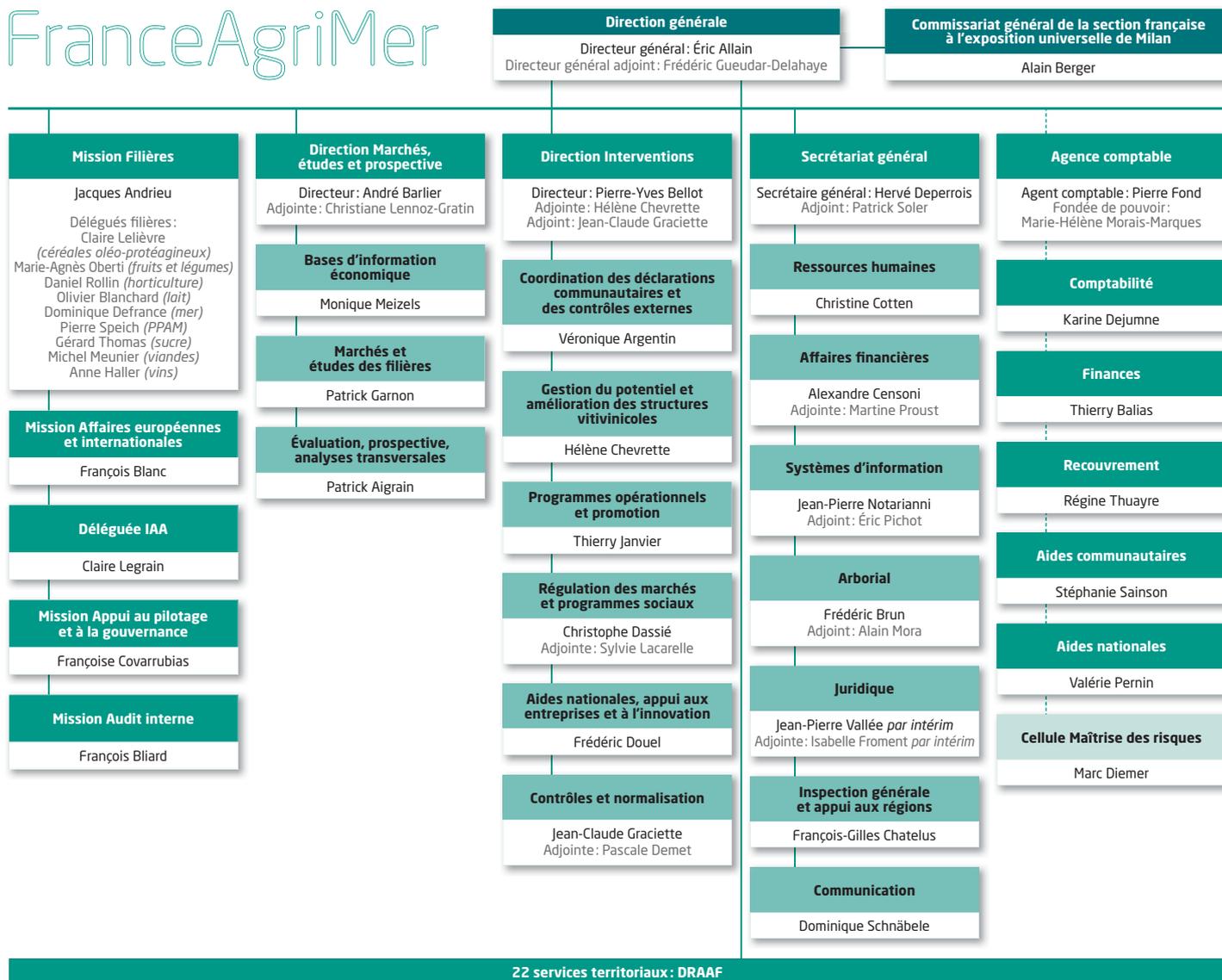
Quels sont les prochains défis de FranceAgriMer ?

Nous devons poursuivre dans cette voie de reconnaissance et de valorisation de notre savoir-faire. Notre premier Contrat d'objectif et de performance (COP) est venu à échéance fin 2013. Le nouveau devra marquer une phase de consolidation.

En 2014, le projet d'établissement, dans la droite ligne du COP, devra faire vivre la synergie entre nos trois grands métiers : l'expertise des marchés et des filières, la concertation et l'élaboration des stratégies au sein de celles-ci, et l'accompagnement de leur mise en œuvre.



FranceAgriMer



Organigramme au 1^{er} juin 2014.

FranceAgriMer est doté d'un Conseil d'administration, d'un Comité de direction et de Conseils spécialisés.

• **Le Conseil d'administration** préside au fonctionnement de l'établissement et organise les interventions en faveur des filières. Il se doit de faciliter les débats et de faire émerger des consensus autour de la mise en œuvre de décisions d'intérêt général, partagées par l'ensemble des filières. Aux côtés de son président, Jean-Bernard Bayard, le Conseil d'administration réunit une trentaine de membres siégeant pour trois ans : des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze Conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval.

• **Le Comité de direction** met en œuvre les décisions prises au sein du Conseil d'administration et des Conseils spécialisés des filières.

• **Les onze Conseils spécialisés** se réunissent régulièrement tout au long de l'année. Rassemblant représentants professionnels et Pouvoirs publics, ils constituent des lieux d'échange et de dialogue pour les différentes filières : céréales, oléo-protéagineux, sucre, ruminants et équidés (viandes rouges), élevage hors-sol (viandes blanches), lait, vin, fruits et légumes, horticulture, produits de la mer et de l'aquaculture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Janvier 2013

Le Comité Asie se met en place

Le 14 janvier, l'établissement a accueilli le Comité Asie, véritable laboratoire d'idées de l'agroalimentaire. L'instance a reçu Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, et Guillaume Garot, ministre délégué à l'Agroalimentaire. La mission du Comité Asie: aider la France à gagner des parts de marché dans des pays en forte croissance.

Janvier 2013

Un panorama de presse dématérialisé

Le 8 janvier, le panorama de presse est passé au format électronique. Résultat: deux fois plus de destinataires y accèdent, comparativement à la version papier. Autre atout de cette dématérialisation, une perspective intéressante pour les délégations nationales: La Rochelle, Libourne et Volx, qui reçoivent désormais l'édition quotidienne.

Janvier 2013

Succès pour les journées portes ouvertes

Plus de 260 agents ont répondu au questionnaire portant sur les journées portes ouvertes du 11 janvier 2013. Avec un résultat très encourageant pour l'établissement: près de 80% des équipes ont été satisfaites de cet événement, et souhaitent participer aux prochaines éditions.

Avril 2013

Frédéric Gueudar-Delahaye est chargé de l'interim des fonctions de directeur général après le départ de Fabien Bova

Ingénieur en chef des Ponts, des eaux et des forêts, formé à l'Institut national agronomique Paris-Grignon (sciences et techniques des productions animales), Frédéric Gueudar-Delahaye avait été nommé directeur général adjoint de FranceAgriMer en décembre 2012.

FAITS MARQUANTS

Avril 2013

Le Réseau des nouvelles des marchés fête ses 60 ans

Depuis six décennies, le Service des nouvelles des marchés, devenu le Réseau des nouvelles des marchés, mène une mission d'information économique à destination des services publics et des professionnels des filières. À l'occasion de cet anniversaire, le RNM a organisé une série d'événements: logo apposé sur ses publications et sur son site Internet, opération promotionnelle auprès des abonnés de la newsletter... L'occasion de souligner le rôle majeur du RNM dans le domaine de la connaissance des prix et du suivi des marchés de produits frais.

Avril 2013

Cap sur l'Exposition universelle de Milan en 2015

Le gouvernement décide de confier à FranceAgriMer le portage administratif et financier de la participation de la France à la prochaine exposition universelle à Milan en 2015, qui aura pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

Juillet 2013

FranceAgriMer conforté dans ses missions

Rencontre du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avec les membres du Conseil d'administration, qui permet au ministre de réaffirmer l'importance qu'il accorde à l'établissement et à ses missions.



Septembre 2013

Éric Allain, nouveau directeur général de FranceAgriMer

Sur proposition du ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Éric Allain, Conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur général de FranceAgriMer en Conseil des ministres, le 24 juillet 2013. Il a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} septembre 2013. Depuis le 1^{er} décembre 2010, Éric Allain était directeur général des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère en charge de l'agriculture.

Septembre 2013

Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt demande une réflexion stratégique aux filières

Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture, a demandé aux filières agricoles et agroalimentaires d'effectuer un exercice de réflexion stratégique à horizon 2025.

Octobre 2013

Une vitrine de l'innovation céréalière à Paris

FranceAgriMer a participé à la 53^e Bourse européenne du commerce de céréales qui s'est tenue à Paris en octobre. Inauguré par le ministre en charge de l'agriculture, cet événement a rassemblé près de 3 400 acteurs de la filière céréalière venus de 60 pays. L'occasion, pour FranceAgriMer, de mettre en avant la fiabilité et la régularité d'approvisionnement de l'offre céréalière française et son expertise en matière de suivi des marchés et de bilans céréaliers.



L'établissement a maintenu un niveau d'activité soutenu en 2013, tout en poursuivant ses efforts de réingénierie des processus, d'amélioration de son efficacité et de maîtrise des risques, dans un contexte budgétaire contraint.

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR FRANCEAGRIMER

Né de la fusion de cinq offices agricoles, FranceAgriMer a mené depuis sa création, en 2009, un important travail de modernisation et d'homogénéisation des pratiques et des outils, qui a permis de forger une identité commune. En 2013, l'établissement a souhaité engager une nouvelle phase de cette transformation, en se dotant d'une mission d'Appui au pilotage et à la gouvernance. Mise en place au 1^{er} janvier 2013, celle-ci est chargée d'une fonction de contrôle de gestion de la performance de l'établissement, pour l'ensemble des directions de FranceAgriMer. Elle a également en charge l'animation de la démarche d'amélioration continue de la performance des processus de l'établissement. Enfin, elle anime le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.

Cap sur 2017

L'année 2013 a vu la clôture du premier Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé par l'établissement avec son ministère de tutelle pour la période 2011/2013. Les nombreux chantiers de ce premier contrat, très axé sur la réussite de la fusion, ont été initiés avec succès : à fin 2013, les actions d'homogénéisation, de modernisation et d'amélioration de l'efficacité avaient produit une grande part des bénéfices attendus. Les charges de fonctionnement ont été diminuées, le plafond d'emplois alloué par les tutelles a été respecté et la totalité des missions confiées à l'établissement remplies, en maintenant l'expertise et la technicité des agents, dans un climat social satisfaisant.

...

En 2013, la mission d'Appui au pilotage et à la gouvernance (MAPG) a donc préparé un nouveau projet de COP à horizon 2017. Pour le construire, l'établissement a opté pour un mode participatif, associant l'encadrement de l'ensemble des services, au siège et en région, au processus d'élaboration. À partir d'entretiens avec plus de 75 managers, menés de mai à juin 2013, un bilan par auto-diagnostic du COP 2011/2013 a été effectué, mettant en évidence les réussites, les points forts et points faibles, les difficultés, les perspectives et les enjeux. Une démarche identique a été réalisée avec les membres du Comité de direction. La confrontation des deux diagnostics va permettre, en 2014, de concrétiser ce travail en un projet d'établissement qui viendra soutenir la mise en œuvre des objectifs du COP.

Vers un nouveau schéma de gestion

La MAPG a également préparé en 2013 le nouveau schéma de gestion de l'établissement, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau schéma de gestion est destiné à suivre au plus près le coût complet et son évolution pour chaque dispositif d'intervention géré par l'établissement dans le cadre de ses missions, ainsi que le coût et son évolution pour chaque activité relevant du fonctionnement courant. Ce suivi détaillé permettra d'objectiver les gains attendus en termes d'efficacité de l'ensemble des actions de simplification et de modernisation de l'établissement et de déployer des outils de pilotage mieux adaptés aux activités et aux chaînes de décision. Conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, ce schéma de gestion s'appuiera sur un outil de comptabilité analytique finalisé. Enfin, la régularité des opérations de FranceAgriMer devant garantir la maîtrise des risques de refus d'apurement, l'établissement a continué de conforter son système de contrôle interne afin d'apporter une réponse de bon niveau aux exigences de sécurité et de régularité des missions confiées. Ce travail exigeant a permis de maintenir le niveau d'appréciation des corps de contrôle externes, la politique de contrôle interne de l'établissement concourant en effet à réduire ces risques.



PREMIERS E-SERVICES EN LIGNE

FranceAgriMer a mis en place en 2013 un portail des e-services. Ce projet répond à un enjeu majeur de l'établissement : moderniser la relation avec les usagers. Point d'accès unique et sécurisé, il constitue un socle de base pour les futurs e-services de FranceAgriMer. Fin 2013, deux premiers e-services, VisiOlive et Indicateur de performance, ont été ouverts aux usagers. Le premier permet le suivi de la transformation des olives et le second recueille des informations auprès des organisations de producteurs du secteur « fruits et légumes », afin de constituer un rapport annuel à destination de la Commission européenne.





Vers des contrôles externes renforcés

En 2013, l'activité liée aux contrôles externes par les corps communautaires et nationaux est restée soutenue. Les équipes de la direction de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations (DRSSO) ont préparé durant l'exercice la mise en place du nouveau règlement financier horizontal. Ce système complémentaire de contrôle, qui vient répondre aux inquiétudes formulées par la Cour des comptes européenne, doit entrer en vigueur en 2014 dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). L'amélioration du suivi des créances a également été au cœur des préoccupations de la DRSSO en 2013. Avec une correction financière de 500 000 euros au titre de l'exercice communautaire prononcée en 2013 pour absence de recouvrement ou recouvrement partiel de créances dans les délais requis (contre 1,466 million en 2012), cet objectif est en voie d'être atteint. L'expertise du service Coordination des contrôles communautaires a par ailleurs été très sollicitée en 2013 pour des avis sur des dossiers particulièrement sensibles ou liés aux évolutions réglementaires induites par la réforme de la PAC.

La sécurité des systèmes d'information reste également un sujet majeur lors des contrôles externes. Le niveau de maturité du Système d'information de FranceAgriMer évalué par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) est passé de 3,12 en 2012 à 3,29 en 2013, sur une échelle de 5. Aucune demande ou recommandation nouvelle n'a été formulée lors de ce contrôle. En ce qui concerne la gouvernance du Système d'information, les travaux initiés en 2012 ont été poursuivis et finalisés en 2013, avec la mise en place d'un outil unique pour le suivi des projets, G.Pto.

Des chantiers importants pour les ressources humaines

Depuis sa création en 2009, FranceAgriMer a engagé une politique régulière de réduction de son effectif liée aux gains de productivité générés par la fusion. Cette politique s'est poursuivie en 2013 : au 31 décembre 2013, l'établissement comptait 1 222 agents (1 178 équivalent temps plein), soit 42 agents de moins qu'à fin 2012. L'année a également vu la mise en place d'un nouveau statut, dit « statut unifié », pour le personnel non fonctionnaire de l'établissement (soit environ un tiers des effectifs) et d'un nouveau régime

indemnitaires pour le calcul des primes des agents. Ces évolutions, élaborées par des groupes de travail *ad hoc*, ont fait l'objet d'une communication spécifique auprès du personnel. Par ailleurs, après le diagnostic de climat social établi en 2012, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du 21 juin 2013 a été l'occasion de présenter les travaux de la commission mise en place autour de ce thème et de valider un plan de prévention du stress et du harcèlement. Ce plan préventif porte sur plusieurs grands axes : relations au travail, accompagnement des agents en difficulté, communication et circulation de l'information et enfin environnement de travail. Les actions relatives aux deux premiers axes ont été mises en œuvre dès septembre 2013, avec la rédaction d'une charte des relations au travail et la création d'une cellule d'accompagnement des agents en difficulté.

La communication au service des agents

Participation de FranceAgriMer au Salon international de l'agriculture et aux principaux salons professionnels des filières, réalisation d'outils de communication variés, relations avec la presse... En 2013, le service Communication a poursuivi ses activités au service de la valorisation de l'établissement, avec deux nouvelles réalisations plus orientées vers la communication interne. Le 11 janvier, les premières portes ouvertes de FranceAgriMer ont accueilli 250 agents, dont près de la moitié venait de région. 41 conférenciers animant 20 ateliers leur ont présenté leurs métiers au sein de l'établissement. La satisfaction manifestée à la suite de cet événement a conduit à prévoir son renouvellement. Par ailleurs, l'unité en charge de la documentation, qui produit quotidiennement un panorama de presse, a engagé avec succès la dématérialisation de cet outil d'information au service des agents de l'établissement.

Maîtriser les dépenses, une priorité

Les échéances budgétaires de l'exercice et les perspectives 2014 et 2015 se sont inscrites dans le contexte contraint qui est celui du budget de l'État. Dans ce contexte, FranceAgriMer s'est attaché à réduire de façon proactive ses dépenses structurelles, et notamment celles qui sont liées à ses implantations immobilières. Un dernier entrepôt, lié aux anciennes missions communautaires de stockage d'alcool de bouche, celui de Port La Nouvelle, a donc été cédé. À Montpellier, Dijon, La Rochelle et Lorient, les surfaces occupées par les services régionaux ont été réduites, souvent grâce au regroupement des agents sur le même site que leurs collègues de la DRAAF. À Montreuil, une négociation a été menée avec le bailleur du bâtiment l'Arborial, qui abrite le siège de l'établissement. Le loyer de l'Arborial représente en effet un tiers des dépenses de fonctionnement de l'établissement. La négociation, dont les effets sont attendus en 2014, a permis de sécuriser, en contrepartie d'une baisse de loyer, le maintien de FranceAgriMer sur le site pendant 12 ans. Un autre levier d'optimisation, celui de la programmation des achats, a également été actionné en 2013. L'année a toutefois été marquée par une vive tension sur le budget consacré aux dépenses de personnel. Celui-ci a été entièrement consommé au cours de l'exercice.

Malgré ce contexte difficile, l'établissement a poursuivi ses investissements. Il a finalisé en 2013 son programme d'acquisition de véhicules de service. Ces véhicules, qui étaient auparavant loués, sont désormais propriété de l'établissement. Autre investissement majeur, celui consacré à l'amélioration du système d'information, dans le cadre du Schéma directeur adopté par le Conseil d'administration de FranceAgriMer.



AUDIT INTERNE, OBJECTIFS ATTEINTS

Avec 14 rapports rendus en 2013, soit en moyenne 2 rapports remis par auditeur (pour 1,86 en 2012) la mission d'Audit interne a atteint ses objectifs. Elle a également mis en œuvre et conclu 9 des 10 missions prévues à son programme annuel (contre 8 sur 10 en 2012 et 8 sur 9 en 2011). Par ailleurs, le Comité

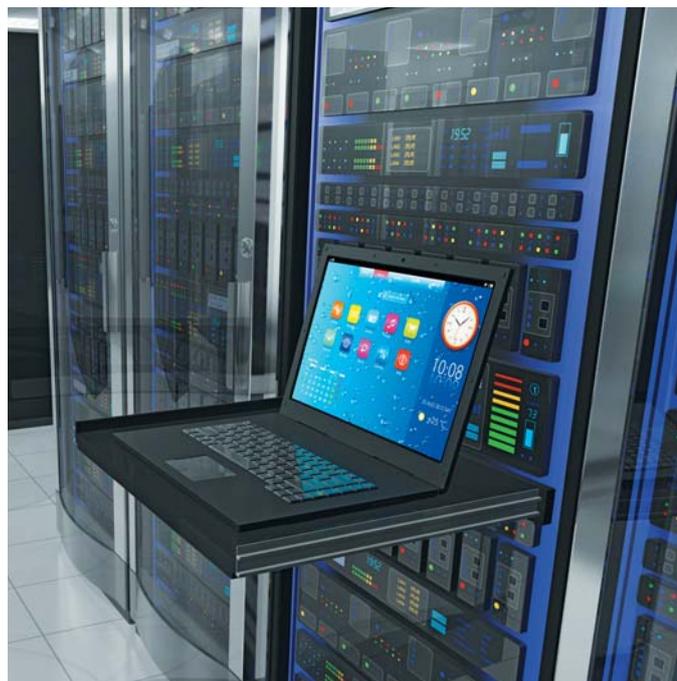
de pilotage des suites d'audit et de prévention de l'apurement (COPILSAPA) ainsi que le Comité d'audit interne ont pu constater que les recommandations formulées depuis 2009 ont été menées à leur terme à hauteur de 80 %, ce qui constitue un excellent taux de mesures correctives mises en œuvre.

ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

L'analyse de risques réalisée en 2012 ayant mis en évidence qu'en cas de sinistre affectant ses locaux et ou ses systèmes d'information, certaines activités de FranceAgriMer ne pourraient supporter un arrêt de plus de 24 heures, un plan de continuité de l'activité a été élaboré en 2013. Ce plan s'appuie sur une infrastructure informatique de secours hébergée par le centre informatique du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à Toulouse. En cas de sinistre, grâce à une réplication en quasi-temps réel des données et à la mise à disposition de postes de travail dans les locaux du ministère, la reprise des activités les plus critiques (paiements d'aide, délivrance de certificats...) serait assurée sous 24 heures.

55 668
dossiers d'aides traités
par l'agence comptable en 2013

Plus de
99%
taux net
de recouvrement des créances
communautaires en 2013



••• La gestion comptable

Au cours de l'exercice, l'agence comptable de l'établissement a contrôlé et payé 501 millions d'euros d'aides communautaires, soit 43 214 dossiers, et 242 millions d'euros d'aides nationales, soit 12 454 dossiers. Quant aux dépenses d'investissement, de fonctionnement et de personnel, elles représentent 130 millions d'euros. Le contrôle de la dépense permet de sécuriser les chaînes de travail à travers les outils informatiques et la fiabilisation des procédures depuis le fait générateur jusqu'au paiement. La mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques comptables et financiers s'est poursuivie en 2013.

Enfin, l'établissement s'est impliqué dès 2013 dans la mise en œuvre progressive des règles de gestion budgétaire et comptable publique introduites par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012, et dont l'application deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2016. La clôture des comptes 2013 dès le 18 janvier 2014 illustre cette volonté, et témoigne de la bonne synergie entre les services ordonnateurs et l'Agence comptable.

Un programme soutenu d'études et de veille économique

En 2013, le programme annuel d'information économique et d'études de l'établissement,

validé par le Conseil d'administration, a comporté 164 opérations pour un montant total d'un peu plus de 6 millions d'euros : 50 % des projets et 51 % des dépenses ont concerné l'acquisition d'informations. Les observatoires, qui comptent pour 15 % des projets, représentent 24 % des dépenses – notamment en raison des coûts de production des informations microéconomiques. Enfin 35 % des projets (25 % des dépenses) sont des études *stricto sensu*. La plupart des projets relèvent d'approches orientées « filière » ; 18 d'entre eux, cependant, concernent des approches « transversales », dont le tiers porte sur les « valorisations non alimentaires ».

Fournir des données stratégiques aux acteurs

Les équipes de FranceAgriMer conduisent des études filières et multi-filières qui visent notamment à mettre en lumière le fonctionnement des filières et les différences avec les concurrents (par exemple, leur compétitivité au regard de leurs concurrents internationaux ou la répartition des marges brutes entre les différents acteurs d'une filière...), à l'aide d'outils méthodologiques particuliers (outils de veille internationale, prospective, évaluation...). Quant aux analyses transversales, elles

cherchent à éclairer les questions communes à l'ensemble des filières ou à plusieurs d'entre elles : développement des agrocarburants, évolution des attitudes et des opinions des consommateurs à l'égard de leur alimentation, phénomènes de substitution à la consommation entre familles de produits (viandes-poissons, desserts lactés-fruits...).

En 2013, ces approches ont notamment permis de terminer les exercices de prospective sectorielle macroéconomique dans le secteur des semences de blé dur ainsi que dans le domaine de l'horticulture ornementale, et d'initier un exercice sur la filière laitière. Une évaluation des mesures d'aides publiques à la modernisation des serres maraîchères a également été lancée. La veille concurrentielle internationale a été élargie au secteur de la volaille et une première année de résultats sur les céréales a pu être analysée. Le développement d'un observatoire de la biomasse s'est poursuivi et des études ont été réalisées sur les gisements issus des déchets verts urbains et sur les utilisations non alimentaires et non énergétiques de la biomasse, concernant les biomatériaux. Enfin, FranceAgriMer a participé à la réactualisation de l'étude sur les conditions alimentaires des familles.

UN OBSERVATOIRE QUI FAIT RÉFÉRENCE

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPMA) a produit son troisième rapport annuel en décembre 2013. Les données produites ont permis de quantifier une réalité parfois oubliée : les différences entre les prix aux différents stades sont d'abord constituées par les coûts supportés par les entreprises de la filière et non par leurs bénéfices. Ainsi, les taux moyens de marge nette (résultat avant impôt) sur chiffre d'affaires sont de l'ordre de 2 % dans les rayons alimentaires frais de la grande distribution et au mieux de l'ordre de 5 % dans quelques secteurs de la transformation laitière. Par ailleurs, les observations de l'année 2013 montrent une évolution des prix industriels et au détail au moins conforme à celle des prix de leurs matières premières et autres charges, et non pas amplifiée par d'éventuelles hausses de bénéfice. À l'inverse, on observe souvent sur les prix au détail un effet d'amortissement par l'aval des hausses des prix agricoles.



LES AIDES VERSÉES PAR LA DIRECTION DES INTERVENTIONS AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2013 (montants bruts en euros)

Mesures	Fonds communautaires	Fonds nationaux	Total versé
OCM Fruits et légumes	107 680 036	103 974	107 784 010
OCM viticole	264 878 036		264 878 036
<i>dont</i> > Restructuration et reconversion des vignobles	104 528 522		104 528 522
> Investissement vitivinicole	115 442 736		115 442 736
> Gestion des excédents et sous produits	30 796 980		30 796 980
> Promotion	14 109 798		14 109 798
OCM Pêche, FEP, POSEIDOM, ARIPA	9 431 179	4 692 666	14 123 845
Promotion (hors OCM vitivinicole)	7 780 575	18 796 481	26 577 056
Régulation des marchés	27 485 177		27 485 177
<i>dont</i> > Restitutions	27 086 394		27 086 394
> Intervention, stockages public et privé	398 782		398 782
Programmes sociaux	83 892 659	9 750 791	93 643 450
<i>dont</i> > Aides aux plus démunis	71 266 485	8 910 018	80 176 503
> Lait scolaire et fruits à la récré	12 626 174	840 772	13 466 946
Aides aux exploitations et expérimentation	2 677 983	123 686 950	126 364 933
<i>dont</i> > Aides aux exploitations et aux filières		87 122 091	87 122 091
> Crises		21 281 387	21 281 387
> Expérimentation		14 046 220	14 046 220
> Programme apicole	2 677 983	1 237 251	3 915 234
Entreprises et filières		68 325 012	68 325 012
Normalisation		282 064	282 064
Autres	303 236		303 236
<i>dont</i> > Huile d'olive	557 984		557 984
> Divers (solde versements-remboursements)	-254 746		-254 746
Total versé	504 128 880	225 637 937	729 766 817



UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE COLLECTIVE

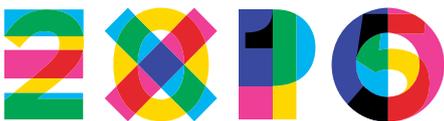
Un important travail de réflexion a été engagé en 2013 sur l'avenir des filières à horizon 2025. Le Conseil d'administration de FranceAgriMer avait en effet décidé, dès 2012, d'orienter ses travaux vers une approche stratégique des filières agricoles, de façon à renforcer leurs atouts et à limiter ou supprimer leurs points faibles. Lors du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 17 septembre 2013,

le ministre en charge de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a souhaité inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans la démarche France 2025 initiée par le président de la République, proposant ainsi cette approche stratégique pour les filières. Dans ce cadre, les Conseils spécialisés de FranceAgriMer et chacune des filières ont été sollicités pour engager des réflexions, en vue de déboucher collectivement sur une proposition de plan cohérent et partagé fixant

les grandes orientations stratégiques du secteur à dix ans, sur le marché intérieur comme à l'export. Les 11 Conseils spécialisés ont donc concentré leur activité sur cette approche stratégique en 2013. En fin d'année, FranceAgriMer a ainsi été en mesure d'adresser au ministre un premier ensemble de propositions de stratégies complètes pour chacune des filières agricoles. La réflexion se poursuivra en 2014.

LA FRANCE AU RENDEZ-VOUS DE MILAN

Les moyens de l'établissement ont été mobilisés de façon exceptionnelle en 2013 autour de la préparation de l'Exposition universelle qui sera organisée à Milan en 2015 autour de la problématique « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». FranceAgriMer, qui accueille dans ses murs le Commissariat général de la France, a en effet mis en œuvre les compétences de ses équipes en matière juridique, budgétaire et de passation de marchés publics pour lancer avec succès, dans des délais contraints, les marchés de construction du pavillon français.



MILANO



...

L'expertise de l'établissement au service des échanges internationaux

Aider les opérateurs français à mieux exporter leurs produits et renforcer les liens avec les partenaires de la France en Europe et dans le monde par la coopération : c'est le double objectif des experts à l'international de FranceAgriMer.

Pour faciliter l'accès des produits agricoles et agroalimentaires français aux marchés internationaux, l'unité d'Appui aux exportateurs de FranceAgriMer a organisé en 2013, en partenariat avec la DGAL, l'accueil de 19 missions d'inspection sanitaire et phytosanitaire. Quatre sessions de formation ont été conduites pour mieux préparer les exportateurs et les services de l'État à l'accueil de ces missions d'inspection. Un effort particulier a été conduit à destination des pays d'Asie, notamment de la Chine, avec comme objectif majeur la levée des embargos pour cause d'encéphalopathie spongiforme bovine. Autres pays et régions concernés par cet effort : la Russie, les États-Unis et le Moyen-Orient.

Outre les actions professionnelles financées par FranceAgriMer, la mission International a organisé une dizaine d'opérations d'animation export visant à mettre en avant la qualité (notamment sanitaire) de l'offre française : secteur bovin à Cournon et à Vérone ; plants de pommes de terre à Bologne ; génétique animale en Birmanie... Au total, 17 nouveaux marchés d'exportation, de la viande bovine au Japon aux kiwis en Corée, en passant par la viande porcine à Taiwan, les produits de la pêche en Chine ou le Roquefort au Brésil, ont ainsi pu être ouverts aux produits français. En matière de coopération, l'unité Stratégie

et coopération européenne et internationale a reçu 20 délégations pour des rencontres ou des sessions de formation. Des missions d'experts ont été organisées à l'étranger, notamment en Algérie, en Croatie, ou au Liban. Au total, cette activité a mobilisé plus de 60 experts et donné lieu à 61 journées de formation. Les pays de la Méditerranée sont les principaux partenaires de l'établissement : 40 % de ces actions ont bénéficié à l'Algérie, 18 % à la Croatie et 11 % au Maroc.

Relever les défis de l'exportation

239 couples pays-produits font actuellement l'objet de négociations internationales, priorisées au sein du Comité export sanitaire et phytosanitaire (SPS), qui regroupe les services de l'État (notamment la direction générale de l'Alimentation, DGAL), les professionnels et FranceAgriMer. Aux cinq sections de ce Comité est venue s'ajouter, en 2013, une sixième section qui vise, avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la direction générale du Trésor, à traiter et à lever les obstacles techniques au commerce (OTC), une barrière non tarifaire utilisée de plus en plus fréquemment à titre d'outil protectionniste.

L'Asie, priorité stratégique

Les travaux du Comité Asie, installé par la ministre du Commerce extérieur, Nicole Bricq, et par le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire, Guillaume Garot, se sont déroulés au premier semestre à FranceAgriMer. Organisés par le Pôle d'animation export, ils ont rassemblé des PME et de grandes entreprises de l'agroalimentaire, ainsi que des interprofessions, des fédérations professionnelles et des partenaires institutionnels, autour d'un objectif commun : permettre aux produits agricoles et agroalimentaires français de gagner des parts de marché sur des pays à forte croissance comme la Chine, Hong Kong, Taïwan, le Japon et la Corée. Le rapport de 35 recommandations pour l'exportation a été remis aux ministres le 24 juillet par le président du Comité, Michel Nalet. Leur mise en œuvre a débuté au quatrième trimestre. ●

Construite en partenariat avec la DGAL, la plateforme Exp@don 2 devrait entrer en service en 2015. Elle permettra aux exportateurs et aux services de l'État de gérer les formalités SPS de manière dématérialisée.





FRANCEAGRIMER EN RÉGION

FranceAgriMer: un maillage régional porteur d'actions déterminantes

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) qui, sous l'autorité du Préfet de Région, constituent les services territoriaux à la fois du ministère et de l'établissement. Les agents de FranceAgriMer y sont affectés. Ces missions concernent le contrôle des aides, l'instruction des dossiers, l'application de la réglementation... Leur variété dépend de celle des filières présentes dans les territoires. Une organisation originale qui constitue une partie de la valeur ajoutée de l'établissement, fondée sur l'expertise, développée en région comme au siège, dans la mise en œuvre de ses actions au bénéfice de l'ensemble des filières agricoles et de la pêche. Après une année bien remplie, l'objectif 2014 reste de fluidifier l'information: les échanges entre les directions du siège et les services territoriaux deviendront un axe majeur de la communication interne de l'établissement. ●



TÉMOIGNAGE



Frédéric Fieux,
responsable territorial
FranceAgriMer en
région **Rhône-Alpes**

NOUS SOUTENONS FORTEMENT NOTRE FILIÈRE VITICOLE

Notre territoire montre des spécificités dont nous sommes fiers! En Rhône-Alpes, l'accompagnement de la filière viticole a représenté en 2013 près de 70 % des activités du service: gestion et contrôle des aides, certification, appui de proximité aux vignobles... Par ailleurs, depuis de nombreuses années déjà, FranceAgriMer organise les rencontres régionales céréalières. Associées pour la première fois en 2013, les rencontres Bourgogne/Franche-Comté et Rhône-Alpes ont eu lieu à Beaune le 25 novembre. Elles

ont connu un vif succès avec plus d'une centaine de professionnels présents. Ce fut l'occasion d'échanger sur un sujet d'actualité important: le taux de protéines des blés.

Enfin, autre sujet phare, la région Rhône-Alpes a rejoint en avril le programme Céré'Obs, un outil permettant le suivi hebdomadaire de l'état d'avancement des céréales, pour le blé tendre, le maïs et le blé dur sur quatre départements.

“ Nous devons aussi nous impliquer[...] dans une plus grande régionalisation des politiques. ”

Le dialogue de gestion avec les DRAAF va être amélioré grâce à un retour d'informations concernant l'exécution budgétaire des enveloppes allouées par FranceAgriMer pour le fonctionnement de ses services territoriaux.

François-Gilles Chatelus,
Chef du service de l'Inspection générale et d'appui aux régions



TROIS QUESTIONS À... TRAVAILLER ENSEMBLE POUR ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE DES FILIÈRES ET DES MARCHÉS

Philippe de Guénil,
président du groupement des DRAAF, DRAAF de la région Poitou-Charentes

Quels sont les enjeux portés par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ?

Philippe de Guénil : D'abord, faire face à l'accroissement des tâches au niveau régional. Ceci résulte du transfert de l'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au Conseil régional. Des groupes de travail ont été créés en 2013 pour prendre en compte ce changement et les nouvelles missions qu'il comporte. Nous devons aussi nous impliquer, à l'invitation du ministre, dans une plus grande régionalisation des politiques, comme nous venons de le vivre pour le bio. Comment ? En créant des commissions pour coordonner le travail des départements dans certains secteurs : transmission, schéma des structures...

Comment travaillent-elles avec FranceAgriMer ?

P. de G. : Très naturellement ! Les agents en région et ceux du ministère se sont adaptés facilement à cette construction qui montre toute son efficacité. Elle permet de mélanger les compétences professionnelles pour accroître la connaissance des filières et des marchés. Un véritable atout pour les usagers et les décideurs.

Quels sont les résultats 2013 de cette organisation ?

P. de G. : En Poitou-Charentes, nous avons travaillé sur les dispositifs d'aides aux investissements pour les entreprises viticoles. En traitant 475 dossiers, soit environ 11 millions d'euros d'aide, nous avons apporté notre pierre au succès national de ce dispositif.

OCM vitivinicole en Rhône-Alpes
Aides à l'investissement

8,7 millions d'euros

versés en 2012/13 au titre des avances, acomptes et soldes pour l'ensemble de la mesure

15,9 millions d'euros

d'aide engagés sur l'appel à projets 2013



La présentation, par région, des services territoriaux de FranceAgriMer est consultable sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Etablissement/Dans-les-regions/> "Moteur de recherche plaquettes régionales"



CÉRÉALES /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
SUCRE /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
LAIT /
VIANDES ROUGES / VIANDES BLANCHES /
VINS /

LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE





CÉRÉALES

Pour répondre aux challenges de demain, les professionnels de la filière céréalière s'appuient sur les conclusions du groupe de travail « Produire plus et produire mieux » et sur le plan stratégique à l'horizon 2025, tous deux établis fin 2013. Communication régionale, qualité sanitaire et technologique des grains, expérimentation, études mais aussi promotion de la filière à l'international: FranceAgriMer a soutenu de nombreux axes de travail cette année.

GAGNER LA BATAILLE, DE LA COMPÉTITIVITÉ

Aujourd'hui, le principal défi que doit relever la filière céréalière est celui de la compétitivité. Elle est l'une des seules dont la balance commerciale n'est pas déficitaire. Les produits céréaliers fournissent en effet la moitié de l'excédent de la balance française du commerce extérieur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, soit 6 à 8 milliards d'euros par an. Un élément stratégique pour améliorer le commerce extérieur.

Pour gagner cette bataille de la compétitivité, les professionnels doivent produire des céréales qui correspondent à la demande des marchés nationaux: meuniers, fabricants d'aliments pour le bétail, amidonniers. La filière doit aussi s'adapter aux enjeux des marchés à l'export, dont les cahiers des charges s'avèrent de plus en plus rigoureux. En clair, les produits doivent répondre à des critères technologiques et sanitaires précis concernant le taux de protéines, les impuretés, le taux d'humidité...

Pour répondre à la demande mondiale croissante de céréales, les professionnels doivent également produire plus, en utilisant des techniques respectueuses de la qualité des milieux et de la biodiversité.

Relever les défis de demain

Les challenges ne manquent donc pas pour les professionnels céréaliers qui, pour y répondre, s'appuient sur les conclusions du groupe de travail « Produire plus et produire mieux », rendues fin 2013. Le groupe a établi huit recommandations et propose pour chacune un plan d'actions concret.



Allier la double
performance économique
et environnementale

Récolte moyenne de

65 à 70 Mt

soit le quart de la production européenne



RENFORCER LA PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

FranceAgriMer appuie également les actions de la filière à l'international. 160 000 euros ont été consacrés cette année à l'organisation de réunions auprès d'opérateurs étrangers pour exposer la conjoncture mondiale, européenne et nationale et présenter l'offre céréalière française en quantité et en qualité. Cinq conférences, organisées par le pôle Animation Export, ont rassemblé 333 professionnels européens. Autre événement majeur de l'année : la participation aux deux journées de la Bourse européenne des grains les 10 et 11 octobre dans le cadre du partenariat avec la Bourse de commerce de Paris. Il s'agissait de valoriser l'offre française, qui propose une fiabilité et une régularité d'approvisionnement. L'établissement a également pu mettre en exergue son expertise en matière de suivi des marchés et des bilans céréalières. Une opération de communication qui fut un grand succès : plus de 3 000 participants en provenance de 60 pays étaient présents !

...

Parmi les principales, produire plus avec les qualités suffisantes répondant aux exigences des débouchés commerciaux, par exemple en lançant un plan protéines de blé qui vise à augmenter leur taux moyen au-dessus de 11,5%. Le tout avec trois volets : un volet génétique et recherche, un volet agronomique et un volet contractuel. Un deuxième groupe de travail spécialement dédié à la teneur en protéines a ainsi travaillé sur ce sujet en 2013.

limiter les impacts sur le milieu naturel constitue une autre recommandation.

L'augmentation de la disponibilité en eau renouvelable pour les céréales est aussi fondamentale, de même que l'engagement individuel et collectif pour la prise en compte des enjeux territoriaux. Enfin, le groupe de travail « Produire plus et produire mieux » recommande de préserver la surface agricole de production ; il réaffirme que l'agriculture est un maillon à part entière de l'économie et a vocation à produire.

Un troisième groupe de travail commun aux grandes cultures et à l'élevage a été initié en 2013. Ses réflexions, visant à maintenir en France un élevage compétitif consommateur de grains, ont permis de nourrir la stratégie future de la filière céréales. Cette stratégie, établie à l'horizon 2025 par le Conseil spécialisé, sera déclinée en plan d'actions opérationnel au cours de l'année 2014.

Communiquer sur les produits au niveau régional

Pour atteindre ces objectifs, les professionnels de la filière céréalière ont souhaité notamment renforcer la visibilité des produits. FranceAgriMer a consacré 94 000 euros à la valorisation de l'indication géographique protégée « riz de Camargue » sur le marché français.

810 000 euros ont par ailleurs été dédiés à

la promotion régionale des céréales et des produits qui en sont issus. Cette action a débuté en 2011 avec un diagnostic réalisé dans 20 régions, en vue de définir une stratégie régionale et nationale. Grâce au soutien de FranceAgriMer, la promotion des céréales en région s'est encore développée en 2013, avec l'organisation de rencontres avec la presse, de visites de sites agricoles ou de transformation, et des opérations pilotes sur l'alimentation menées auprès des scolaires. Un exemple : l'opération « Graines d'aventurier » lancée dans les cantines pour faire découvrir l'univers des céréales aux jeunes et leur apprendre à connaître l'origine des aliments qu'ils consomment, leur diversité et leurs bienfaits. Cet événement a reçu la caution du Programme national alimentaire français. 112 communes et pas moins de 285 700 enfants ont participé à l'opération.

Valoriser l'importance économique de la filière

La promotion régionale des céréales prévoit également l'organisation de colloques régionaux sur la compétitivité des céréales. En 2013, les actions métiers et territoires ont été reconduites : huit rencontres-débats se sont tenues dans huit régions. 783 auditeurs y ont participé, dont des acteurs économiques, politiques, institutionnels et les médias. Avec un objectif pour la filière : montrer l'importance de son poids économique.

L'année a également été l'occasion d'évaluer le programme de promotion régionale sur trois ans (2011/2013), afin de réorienter les actions pour 2014.

Enfin, FranceAgriMer a organisé 13 rencontres régionales céréalières entre octobre et décembre 2013, rassemblant plus de 800 professionnels, acteurs locaux de la filière, qui ont échangé sur les problématiques

...

1,5 million d'euros
dédiés à la qualité sanitaire des céréales

...
céréalières. L'établissement joue ici pleinement son rôle essentiel de diffusion de l'information économique et d'échanges.

Optimiser la qualité et soutenir l'expérimentation

En 2013, FranceAgriMer a consacré 940 000 euros à l'amélioration de la qualité sanitaire des grains et 1,1 million d'euros à l'expérimentation dans ce domaine. Deux axes ont été particulièrement développés : l'amélioration des rendements et le perfectionnement de la qualité.

Réaliser des études pour améliorer la compétitivité

Pour répondre à la demande des opérateurs et leur permettre de mieux orienter leur offre sur des marchés de plus en plus concurrentiels, FranceAgriMer travaille sur l'analyse des marchés. Objectif : fournir aux professionnels des informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à leur compétitivité. Ainsi, en 2013, l'établissement a mené une étude prospective sur l'évolution du secteur des semences de blé tendre à l'horizon 2020. Les scénarios semblant les plus favorables à la filière ont permis d'orienter les actions retenues dans le cadre de la stratégie élaborée par la filière à l'horizon 2025.

De même, la veille concurrentielle internationale sur le marché du blé tendre, a été finalisée en 2013, ainsi que l'outil d'évaluation des stocks à la ferme en cours de campagne. Ce dernier permet d'améliorer la précision des bilans prévisionnels. FranceAgriMer a, par ailleurs, continué à déployer son programme Céré'Obs de suivi de l'état d'avancement des céréales. 16 régions sont désormais opérationnelles. Ainsi, l'état de cinq cultures céréalières (blé tendre, orge d'hiver, blé dur, orge de printemps, maïs grain) est suivi en France chaque semaine. Enfin, le système d'information VisioNet a ouvert au public fin 2013. Il permet à FranceAgriMer de mettre ses données économiques à la disposition des opérateurs des filières. Autant d'outils déployés par l'établissement, qui s'avèrent essentiels pour les professionnels céréaliers dans le positionnement de leurs produits. ●

Claire Lelièvre, déléguée filière /
@ : claire.lelievre@franceagrimer.fr



57
milliards d'euros
de chiffre d'affaires

de la production jusqu'à la deuxième transformation



Plus de

9 millions d'hectares
soit 15% du territoire français

270 000
exploitations productrices
de céréales,

soit la moitié des exploitations françaises





→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

La France est le **5^e** producteur mondial
et le **1^{er}** producteur de céréales
de l'Union européenne.

2^e exportateur mondial de blé tendre
en 2012/13.

2^e exportateur mondial d'orges brassicoles.

1^{er} exportateur de malt.

1^{er} exportateur mondial de maïs semences.

Le **blé tendre** est la céréale la plus cultivée (36 Mt sur 5 M ha, soit la moitié des surfaces céréalières), suivi du **maïs** (15 Mt sur 3 M ha), puis de l'orge (10 Mt sur 1,9 M ha). Le **blé dur** représente 2 Mt sur 433 000 ha.

50 % de sa production est exportée (25 à 30 Mt de grains dans l'Union européenne et pays tiers), dont **4 Mt de produits transformés** (farine, malt et amidons de maïs).

“ Nous avons besoin de moyens performants pour acheminer nos produits, que ce soit par le fret SNCF ou par le transport fluvial. ”



TROIS QUESTIONS À... VALORISER L'IMPORTANCE DE NOS PRODUITS DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Rémi Haquin,
président du Conseil spécialisé céréales

Quels ont été les principaux enjeux en 2013 ?

R. H. : La compétitivité de la filière. Pour nous, c'est d'abord la capacité des agriculteurs à produire et à vendre du blé tout en gagnant leur vie. Selon le cours mondial, il faut que les coûts de production ramenés à la tonne nous permettent d'atteindre l'ensemble des marchés.

Comment avez-vous répondu à ce challenge ?

R. H. : Essentiellement grâce aux recommandations du groupe de travail « Produire plus et produire mieux ». Deux sont essentielles : d'abord, investir dans la recherche génétique et la création variétale, et orienter le progrès génétique. Ensuite, encourager et diffuser l'innovation technique et technologique auprès des producteurs. Parallèlement, nous avons contribué à l'élaboration du plan protéines avec Intercéréales. Ce fut un travail collaboratif animé par FranceAgriMer et par l'interprofession céréalière ; c'est-à-dire avec tous les maillons de la filière (producteurs, meuniers, amidonniers, fabricants d'aliments du bétail, organismes stockeurs, silos portuaires, exportateurs, courtiers...). Nous souhaitons obtenir des céréales productives et tolérantes afin de limiter l'emploi d'intrants, et préserver ainsi l'impact sur le milieu. Bref, valoriser une fertilisation adéquate raisonnée.

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre à moyen terme ?

R. H. : Nous voulons généraliser les outils d'aide à la décision, pour la fertilisation et la protection des céréales. Autre point essentiel : favoriser le travail en commun pour disposer d'exploitations de taille suffisante. Il y a des tailles critiques à respecter selon les régions et la productivité des sols.

Nous souhaitons également maintenir et améliorer la logistique pour le transport des céréales. En effet, nous avons besoin de moyens performants pour acheminer nos produits, que ce soit par le fret SNCF ou par le transport fluvial. Enfin, la filière doit renforcer sa présence dans le débat public, pour valoriser l'importance de nos produits dans l'économie française. Dans ce but, nous allons à la rencontre du public dans les lycées et les universités, par exemple.



OLÉO-PROTÉAGINEUX

Le soutien de FranceAgriMer consacré à la filière oléo-protéagineux lui a permis cette année encore de faire la part belle à l'expérimentation. En 2013, les programmes d'aide ont également porté sur le soutien à la conservation des huiles et à la promotion. Tour d'horizon.

FIXER LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2025

7 millions de tonnes d'oléo-protéagineux
produites en France sur
120 000 exploitations

L'année écoulée a connu des rendements en oléo-protéagineux moindres que la moyenne quinquennale. D'où l'intérêt du travail de réflexion que la filière mène avec le secteur animal. Elle a créé un groupe de travail transversal grandes cultures-élevage dont l'objectif est de répondre à la question : « Comment maintenir en France un élevage compétitif consommateur de grains ? »

Parmi les pistes envisagées, la mise en place d'instruments de marché permettant aux éleveurs de faire face aux fluctuations des cours, l'investissement dans la méthanisation ou le compostage des effluents d'élevage, ou encore l'incitation à la production de protéines.

Afin de développer ses productions et de répondre aux nouveaux enjeux de demain, le Conseil spécialisé oléo-protéagineux a choisi d'orienter les aides de FranceAgriMer à l'expérimentation en priorité vers le pois protéagineux, la féverole, le lin textile et la luzerne déshydratée. L'établissement a ainsi consacré 1,1 million d'euros à ce type d'actions.

...





Afin de répondre aux nouveaux enjeux de demain, le Conseil spécialisé a orienté les aides à l'expérimentation en priorité vers le pois protéagineux, la féverole, le lin textile et la luzerne déshydratée.

...

L'établissement soutient l'expérimentation pour les protéagineux...

FranceAgriMer a continué son travail de soutien à l'expérimentation en finançant des programmes spécifiques, qui se sont poursuivis en 2013, par exemple sur la maîtrise des maladies du pois telles que l'antracnose. L'établissement a également encouragé la sélection variétale et l'évaluation des variétés de pois et de féveroles en matière de résistance aux maladies et au froid. Sans oublier d'aider la filière dans son travail sur la maîtrise de la bruche, un insecte de la famille des coléoptères responsable d'une maladie de la féverole. Au total, ce sont 775 000 euros qui ont été affectés aux aides à l'expérimentation du pois et de la féverole. Concernant la luzerne déshydratée, FranceAgriMer a financé des essais comparatifs sur la production de méthane par la luzerne et par les autres graminées. Parallèlement, l'établissement a appuyé la recherche et le développement, afin d'optimiser le désherbage mécanique et chimique de la luzerne. L'ensemble de ces aides a représenté 153 000 euros l'an dernier.

... et en faveur du lin textile

En 2013, le lin a bénéficié de trois programmes d'expérimentation encouragés par FranceAgriMer à hauteur de 97 000 euros.

Le premier programme a été consacré à l'identification des facteurs de résistance du lin à *Verticillium dahliae*, une maladie qui touche toutes les régions de culture. Le but : élaborer un test de détection moléculaire spécifique du champignon et étudier les populations qui colonisent les sols français.

Deuxième programme, la réduction des émissions de poussière dans les usines de teillage de lin, *via* la mise au point d'un dispositif expérimental de mesure des poussières. Des points de captage ont également été conçus pour diminuer ces émissions.

Troisième et dernier plan : un outil d'aide à la décision destiné aux producteurs de lin pour les aider à prévoir la date de floraison et de maturité des plantes. FranceAgriMer soutient là un élément clé pour les professionnels. En effet, cet outil leur permettra de déclencher la récolte au moment opportun.

Poursuivre l'appui à la filière oléicole

L'Union européenne cofinance avec les États membres les actions issues de programmes de travail triennaux établis par des organisations d'opérateurs oléicoles. Un second programme s'est achevé en mars 2012 et un troisième a été lancé sur la période 2012/2014. En 2013, l'établissement a continué de cofinancer ce plan à hauteur de 62 000 euros.

Améliorer la conservation de l'huile d'olive

L'alternance de la production en vergers et les incidents climatiques peuvent induire une grande variation de la quantité d'huile produite annuellement. Le risque : avoir des différences de disponibilité de plus ou moins 50 %. Pour gérer ces variations de stock, l'établissement a agi : il a mis en place un programme d'aide en 2013 pour optimiser les conditions de conservation des huiles produites par les mouliniers. FranceAgriMer a encouragé les investissements nécessaires à un stockage performant des huiles permettant un report de stock sans perte de qualité d'une année à l'autre. L'établissement a appuyé la filière à hauteur de 200 000 euros pour l'achat de matériel, par exemple des dispositifs de filtration, des cuves réfrigérées...

Des huiles d'olive de terroirs, signes de qualité

Enfin, les professionnels souhaitent promouvoir la diversité des goûts et des usages, et développer la notoriété des huiles d'olive du Midi de la France. Il s'agit de valoriser ces produits issus de nos terroirs et bénéficiant des labels AOC et AOP, signes de qualité. Afin d'accompagner leurs efforts de commercialisation, indispensables à l'équilibre de cette filière, FranceAgriMer appuie la réalisation de campagnes de publicité et de promotion pour un montant de 78 000 euros. Une campagne web a ainsi été soutenue en 2013, tout comme la participation à des salons et l'organisation d'événements sur le terrain. Par exemple, les professionnels se sont rendus dans les écoles de cuisine pour former les élèves, futurs prescripteurs de ces produits, à leurs spécificités : usages, goûts différents... Ces rencontres ont été l'occasion de valoriser auprès de tous la qualité des huiles d'olive françaises. ●

Claire Lelièvre, déléguée filière /

@ : claire.lelievre@franceagri.fr



Aujourd'hui, 90% de l'huile consommée en France - tournesol, colza, olive - est produite dans l'Hexagone.



**DEUX QUESTIONS À...
RÉPONDRE À LA DEMANDE
DU MARCHÉ ET À L'EXIGENCE
DE BIODIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Jacques Siret,
président du Conseil spécialisé oléo-protéagineux

Quels challenges allez-vous relever demain ?

Jacques Siret : Notre dépendance en protéines est liée à l'élevage français et européen. Nous sommes contraints de les importer.

Notre défi aujourd'hui : essayer de les produire le plus localement possible.

En effet, nous souhaitons sécuriser la nourriture des animaux car les protéines sont d'abord consommées par ces derniers, puis ensuite sous forme de viande, de lait et d'œuf par les hommes.

Nous avons donc pris acte d'intérêts communs avec le secteur animal, qui souhaite bénéficier d'une production locale. De notre côté, dans la filière végétale, nous voulons développer notre marché.

Vous avez travaillé à l'élaboration de différentes stratégies par filière pour le futur...

J. S. : En effet. Aujourd'hui, 90% de l'huile consommée en France - tournesol, colza, olive - est produite dans l'Hexagone, alors qu'il y a une génération, 90% étaient importés. Ceci prouve que les acteurs des filières représentées peuvent relever le défi de l'indépendance. C'est très important car nos concitoyens sont de plus en plus demandeurs de produits dont ils connaissent l'origine.

Parallèlement, nous devons remplir une autre mission : répondre à la demande de biodiversité de la société, en proposant un bouquet de cultures variées et respectant le développement durable. Par exemple, la luzerne, le lin, le chanvre, le colza, le tournesol, le pois, la féverole, le lupin... fleurissent la France.

LA FILIÈRE EN CHIFFRES

Les oléagineux, **colza, tournesol, soja** essentiellement, occupent environ

2,4 millions d'hectares.

La production française d'**huiles végétales** a atteint

6,3 millions de tonnes.

En proportion, l'exportation des **protéagineux** est plus importante que celle des **oléagineux** : elle représente plus de

40 % de la production française.

LE LIN TEXTILE, UN MARCHÉ DE NICHE À FORT POTENTIEL

La filière lin textile dépend de la filière textile dans son ensemble. Positionnée sur un marché de niche, elle commerce avec un acheteur quasi-unique, la Chine, qui représente à lui seul 90% des débouchés. Grâce à l'outil industriel existant, qui dispose d'un beau potentiel, la production pourrait être multipliée par deux. Les usines sont implantées en zones rurales et emploient une main-d'œuvre locale importante. Ainsi, la France occupe une place prépondérante, tant au niveau de la production de lin, qui représente 60% de la production mondiale, que de sa première transformation.





SUCRE

La filière sucre sortira du régime des quotas en 2017. Une évolution majeure qui va changer la donne pour les professionnels. Pour s'y préparer, l'appui de FranceAgriMer portant sur la concertation, l'information et l'analyse des marchés trouve toute son importance.

LA FILIÈRE S'ORIENTE VERS UNE SORTIE DES QUOTAS

La campagne 2013/14 a généré un excédent mondial de la production sur la consommation de 4 à 5 millions de tonnes, contre 11 millions de tonnes en 2012.

Toutefois, cet excédent peut être régulé puisque pour le moment, et jusqu'en 2017, le marché communautaire du sucre est organisé grâce au régime de quotas. À partir de fin 2017, l'abandon de ce régime va mettre la filière en prise plus directe avec le marché mondial : les prix du sucre seront vraisemblablement plus volatils qu'aujourd'hui, ce qui aura une répercussion beaucoup plus forte sur le marché français et communautaire.

Le volet sucre de la PAC et la gestion communautaire des marchés

En 2013, deux dossiers ont été plus particulièrement au centre de l'activité de la filière : la finalisation du volet sucre de la réforme de la PAC, d'une part, et la gestion communautaire des marchés du sucre, d'autre part.

Sur le premier point, la PAC 2014/2017 vient d'être définie, dans le cadre de la réglementation du marché unique.

Le 1^{er} octobre 2017 verra la fin du régime des quotas sucre et du prix minimum garanti de la betterave pour les exploitations. Cette décision offre un nouveau potentiel de développement à la filière : exporter sur le marché mondial sans être limitée par les contraintes de l'OMC. En effet, aujourd'hui, le régime des quotas restreint la capacité d'export à 1,3 million de tonnes de sucre sur le plan européen. ...

4,8 millions de tonnes
de sucre de betterave en 2013



...
 La filière sucre a de belles perspectives de déploiement vers les pays tiers car la consommation augmente fortement en Asie, par exemple en Chine et en Inde. Alors qu'elle stagne en Europe et risque d'être concurrencée par l'isoglucose dans certains pays. Ce potentiel d'accroissement de production est à prendre au conditionnel : il faut que le prix soit rémunérateur pour les producteurs et les fabricants de sucre.
 Concernant la gestion communautaire des marchés du sucre, l'ensemble de la filière a été vigilant sur l'analyse des besoins en mesures exceptionnelles – sous la forme d'importations de sucre à droits réduits et de remise en vente de sucre hors quota – et sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

L'éclairage de FranceAgriMer sur les marchés

L'établissement a été un lieu de concertation, d'échanges, d'information et de mise en œuvre des mesures de gestion du marché du sucre (sucre hors quota, importations, exportations) conformément à la réglementation communautaire. L'analyse des marchés fournie par FranceAgriMer a également contribué à l'éclairage de la conjoncture et à la définition de la position française vis-à-vis des décisions de gestion des marchés communautaires du sucre. ●

Gérard Thomas, délégué filière /
 @: gerard.thomas@franceagrimer.fr

→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

Malgré un début de campagne moins favorable sur le plan climatique, la récolte betteravière aura dépassé

33 millions de tonnes (33,6 millions de tonnes).

La progression des surfaces betteravières à **391 000 ha** (+1,5% par rapport à 2012) a compensé la légère baisse du rendement moyen (86 t/ha contre 86,5 t/ha).

Le volume de la récolte de canne à sucre sur l'île de La Réunion et les Antilles sera légèrement en retrait en 2013, par rapport à 2012, avec

248 000 tonnes prévues contre 253 000 tonnes.

Le sucre demeure le **5^e** poste générant un excédent commercial, de l'ordre de 1 milliard d'euros, après les vins, les céréales, les produits laitiers et les animaux vivants.

“ Dans le cadre du Conseil spécialisé, une réflexion stratégique sur l'avenir de la filière sucre à l'horizon 2025 a été engagée au cours du dernier trimestre de l'année 2013. ”



TROIS QUESTIONS À... UN OBJECTIF : PRODUIRE PLUS ET MIEUX

Éric Lainé,
 président du Conseil spécialisé sucre

Que peut-on souhaiter à la filière sucre en cette fin d'année ?

Éric Lainé : Gagner le pari de la compétitivité !

La fin des quotas sucre et du prix minimum de la betterave entraînera une recrudescence de la concurrence entre tous les opérateurs sucriers, français, européens et mondiaux.

Il faut donc poursuivre nos efforts de gain de productivité, un objectif rendu possible avec le projet AKER (un programme qui vise à améliorer la compétitivité de la betterave) et le concours des semenciers pour augmenter le rendement tout en réduisant notre impact sur l'environnement. Mais aussi avec l'Institut technique de la betterave, en améliorant nos itinéraires culturaux, et avec nos partenaires fabricants de sucre par la poursuite de l'optimisation des process industriels visant à réduire les consommations d'énergie. Enfin, grâce à des accords interprofessionnels et des contrats qui sécurisent en volume et en prix les producteurs et les transformateurs.

Comment voyez-vous l'avenir à moyen terme ?

E. L. : Dans le cadre du Conseil spécialisé, une réflexion stratégique sur l'avenir de la filière sucre à l'horizon 2025 a été engagée au cours du dernier trimestre de l'année 2013, qui a mis en évidence la nécessité d'aller chercher des parts de marché à l'exportation afin d'assurer le développement de notre production.

C'est-à-dire ?

E. L. : Après 2017, nous devons augmenter la production pour diminuer les coûts fixes de transformation de la betterave, ce qui nous permettra de mieux nous positionner sur le marché mondial, à condition que les prix se redressent par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui.





FRUITS ET LÉGUMES

En 2013, FranceAgriMer a soutenu la filière avec la production de données économiques et d'études. L'établissement a également aidé les exploitations à poursuivre la modernisation du parc de serres maraîchères, la rénovation du verger et l'amélioration des capacités de stockage de pommes de terre. FranceAgriMer a aussi accompagné la filière dans ses actions de promotion et ses réflexions d'orientations stratégiques.

REDONNER DE LA COMPÉTITIVITÉ AUX FILIÈRES



Dans son plan stratégique défini à l'horizon 2025, la filière fruits et légumes a établi les grandes orientations qu'elle souhaite suivre à moyen terme. Il s'agit d'abord de maintenir les actions qui encouragent l'organisation des filières. Par exemple, en offrant des outils pour les accompagner sur le plan économique. De plus, les professionnels entendent rendre encore plus pertinentes les aides aux exploitations. Avec un objectif : le renouvellement des générations et des acteurs. Ils vont donc œuvrer pour remettre en perspective tous les atouts des productions de fruits et légumes et de pommes de terre, en tenant compte des éléments positifs qu'elles peuvent apporter à l'économie globale en termes d'emploi et d'occupation du territoire.

Étudier la compétitivité et l'avenir de la filière

Aides financières, appuis structurels ou organisationnels, opérations de promotion... le soutien de FranceAgriMer est pluriel. Au quotidien, l'établissement assure le suivi des prix des fruits et légumes *via* le Réseau des nouvelles et des marchés (RNM). L'établissement contribue, par ailleurs, à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation. Il finance la réalisation d'études spécifiques, dont deux veilles concurrentielles internationales : une dans la filière des fruits et légumes frais et une autre

... dans la filière pommes de terre. Autre élément important en 2013, l'exercice de prospective publié fin 2012. Les scénarios établis ont continué à être utilisés comme support de réflexion pour s'interroger sur l'avenir de la filière fruits et légumes: en mai 2013, avec les coopératives, et en octobre avec un groupe de travail réunissant expéditeurs, importateurs et exportateurs. En novembre, au salon SITEVI, une présentation suivie d'une table ronde a complété la diffusion de ces travaux au public et à la presse professionnelle. Ce fut l'occasion pour l'INRA, par exemple, d'expliquer comment cette démarche est utilisée en appui des réflexions menées sur l'orientation de la recherche fruits et légumes. FranceAgriMer suit aussi le secteur des produits transformés. Des analyses statistiques des secteurs du bigarreau, du pruneau, de la tomate d'industrie et du champignon de couche ont été réalisées en 2013. Un observatoire des coûts de production du secteur du pruneau a été établi.

Deux études menées l'une sur les achats de légumes transformés en restauration hors foyer, l'autre sur l'évolution des usages des consommateurs à l'égard des produits en conserve ont permis de mieux connaître la demande de ces produits.

Moderniser les serres maraîchères

Afin d'améliorer la compétitivité de la production française de légumes sous serre, FranceAgriMer finance un programme d'aide à la construction et à la modernisation de serres maraîchères. Cette aide vise à optimiser l'efficacité énergétique, à permettre des économies d'eau et à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Depuis 2011, cette mesure a été gérée dans le cadre d'appels à candidatures. L'appel à candidatures de 2012 a permis de retenir 55 dossiers correspondant à 6 millions d'euros. En 2013, une évolution du dispositif a été actée, ouvrant la possibilité de mobiliser des crédits communautaires (FEADER) sur les aides de FranceAgriMer. Les objectifs relatifs à l'emploi ont été davantage pris en compte dans les critères de sélection des dossiers. L'appel à candidatures sur la base du dispositif rénové a été lancé fin 2013 pour un octroi des aides en 2014. Au total, le montant des aides payées en 2013 pour les dossiers des années antérieures s'est élevé à 4,7 millions d'euros.

Bien conserver les pommes de terre

La pomme de terre est un produit particulier qui demande un dispositif sur mesure: besoin important de capacité de stockage, optimisation de la performance énergétique des bâtiments... FranceAgriMer a ainsi financé une aide incitant à la modernisation et au développement des bâtiments dédiés à ces tubercules. En 2013, grâce à l'appel à candidatures, 39 projets d'investissements ont été soutenus pour un montant de 865 000 euros.

Soutenir les projets des organisations de producteurs

En 2013, le total des aides communautaires versées pour les fonds opérationnels 2012 s'est élevé à plus de 101 millions d'euros, dépassant pour la première fois le cap des 100 millions d'euros. Mais un arrêt du tribunal de l'Union européenne du 30 mai 2013 a remis en cause la prise en compte de la transformation dans le cadre des programmes opérationnels. Suite aux recours déposés à l'encontre de cet arrêt par les coopératives italiennes et françaises et par certains États membres, les articles annulés du règlement n°543/2011 ont été rétablis temporairement. Les paiements des aides aux organisations de producteurs concernées par ces dispositions ont ainsi pu être effectués.

Accompagner la promotion des produits

Autre mission de FranceAgriMer, stratégique pour les filières: le soutien à la promotion. Plusieurs axes d'accompagnement sont privilégiés: développer la consommation et renforcer ou maintenir les parts de marché de la production nationale, en France, dans l'Union européenne et les pays tiers. Ces crédits ont contribué aux financements des interventions génériques pour les fruits et légumes frais menées par Interfel sur le marché national. Avec en point d'orgue, la semaine « Fraîch'attitude » qui s'est tenue en juin. Les budgets ont aussi soutenu les actions conduites par Aprifel sur les aspects nutritionnels des produits. Parallèlement, les aides ont appuyé les campagnes ciblant un produit particulier, organisées par les associations d'organisations de producteurs nationales. Elles ont aussi accompagné la présence de la filière sur les salons, en Europe et dans les pays tiers: Fruit Logistica à Berlin, MEDFEL à Perpignan, Fruit attraction en Espagne...



LES SERRES MARAÎCHÈRES: L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

L'évaluation des aides a été réalisée conjointement par les équipes de FranceAgriMer, par un cabinet extérieur et par les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture. Objectif: étudier l'efficacité des dispositifs d'aide à la modernisation des serres, pour permettre notamment l'optimisation des soutiens à la filière. L'étude a montré qu'en favorisant l'amélioration des performances techniques des installations, les aides ont accompagné le mouvement de concentration et de spécialisation des exploitations, ce qui a permis le maintien d'une filière maraîchère compétitive. Par ailleurs, la part des charges énergétiques reste une préoccupation majeure, et une meilleure articulation des différents dispositifs d'aide aux investissements est préconisée dans ce domaine.

8,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires

pour la filière fruits, légumes et pommes de terre au stade de la production (hors subventions)



...

FranceAgriMer accompagne également six programmes de promotion des produits transformés et un programme de promotion de la pomme de terre en France. Le budget investi par FranceAgriMer pour la promotion s'est élevé en 2013 à 4,1 millions d'euros pour l'ensemble des filières fruits et légumes et pomme de terre.

Favoriser la consommation des fruits

FranceAgriMer accompagne aussi la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires, grâce au programme « Un fruit pour la récré ». Une opération qui vise à faire connaître les produits, afin d'encourager les enfants à en manger dès leur plus jeune âge. C'est ainsi que FranceAgriMer assure, en application de la stratégie nationale définie en concertation avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), la gestion et le paiement de l'aide communautaire dédiée à cette action. Au moins six fois par trimestre, des distributions hors repas sont effectuées dans les écoles. Parallèlement, les établissements doivent organiser, au moins une fois par trimestre, des actions pédagogiques. En 2013, 1 938 gestionnaires étaient inscrits, dont 198 nouveaux agréments au cours de l'année. Plus de 3 000 demandes de paiement, présentées par 979 gestionnaires différents, ont été payées pour un montant d'un peu plus de 1,3 million d'euros. Environ 430 000 élèves inscrits dans 5 000 établissements scolaires bénéficient de cette mesure.

Étudier l'impact des mesures

En début d'année 2013, l'Union européenne a organisé une consultation publique afin de réaliser une étude d'impact des mesures « Un fruit pour la récré » et « Lait scolaire ». Elle a également consulté FranceAgriMer sur les aspects plus quantitatifs et qualitatifs de la gestion des aides.

Un projet de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à unifier et simplifier la gestion de ces mesures est actuellement en discussion à la suite de ces travaux.

Établir les orientations stratégiques de l'expérimentation

Le Conseil spécialisé s'est basé sur les travaux conduits en 2012 par le Comité stratégique pour valider les axes de l'expérimentation pour 2013/2015. En 2013, FranceAgriMer a accompagné 11 projets portant sur les fruits et légumes frais pour un budget total d'aide d'environ 1,2 million d'euros. Les principaux thèmes : l'évaluation et l'adaptation des variétés, la protection des cultures (dont un projet Sharka mené par l'INRA), et l'amélioration et la caractérisation de la qualité des produits. Pour la filière pommes de terre, quatre projets – conduite culturale, protection des cultures, conservation et stockage – ont été accompagnés à hauteur d'environ 365 000 euros. Par ailleurs, 29 projets ont été conduits sur les fruits et légumes transformés, pour un montant de 775 000 euros. Ils concernaient

plusieurs thématiques : santé et nutrition, emballage et DLUO, technologie alimentaire, qualité et aptitude technologique de la matière première, mais aussi protection des cultures et conduite culturale.

Soutenir les programmes régionaux

Les stations régionales, qui font partie du réseau national d'expérimentation, coordonné par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), et les structures techniques spécialistes de la pomme de terre conduisent des actions au niveau local. Cette volonté de répondre au mieux aux besoins locaux peut être mise en œuvre *via* des financements résultant des contrats de projet État-Région. Grâce à ces fonds, généralement pris en charge à parts égales par FranceAgriMer et le Conseil régional concerné, 50 à 60% du coût total des travaux menés peuvent être financés. 2013 a constitué la dernière année des contrats de projet État-région. Un nouveau dispositif (appel à projet unique par filière avec un volet national et un volet régional) a été lancé en fin d'année. Avec un objectif : poursuivre l'accompagnement des programmes régionaux d'expérimentation. ●

Marie-Agnès Oberti, déléguée filière /
@ : marie-agnes.oberti@franceagrimer.fr

“ Nous devons relever le défi de l’agro-écologie en conciliant la performance économique et environnementale avec une production efficace et plus durable. ”



TROIS QUESTIONS À... TRAVAILLER SUR LE COÛT DU TRAVAIL ET LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE

Patrick Trillon,
président du Conseil spécialisé fruits et légumes

Quels ont été les principaux enjeux de la filière en 2013 ?

Patrick Trillon : D’abord, l’articulation des aides nationales avec les aides gérées au niveau régional, ce qui nous a conduits à adapter les dispositifs : rénovation du verger, modernisation des serres et des bâtiments de stockage de pommes de terre... Les régions pourront ainsi venir en appui des politiques nationales.

Deuxième action forte, la mobilisation du Conseil spécialisé sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC), qui fait l’objet d’un groupe de travail. Nous étudions les dispositions spécifiques de l’Organisation commune de marché (OCM) pour la filière. Le Conseil a effectué des recommandations, en amont des propositions de texte de la Commission européenne : aspects relatifs à la reconnaissance des organisations de producteurs, financement des associations d’organisations de producteurs et des produits transformés, amélioration de la prévention et gestion de crise...

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre à moyen terme ?

P. T. : Nous devons relever le défi de l’agro-écologie. Il s’agit de concilier la performance économique et environnementale avec une production efficace et plus durable. Ainsi, nous souhaitons conforter le volet expérimentation, et détecter les outils nécessaires à l’évolution des filières.

Elles ont élaboré une stratégie à l’horizon 2025...

P. T. : Oui, et c’est un exercice réussi à mettre à l’actif de l’établissement. Ce travail implique maintenant des engagements autour d’un socle de politique nationale. En effet, la France est une région d’Europe pour nos productions. Les réflexes des acteurs de l’aval le montrent bien, car ils s’approvisionnent partout en Union européenne. Pour maintenir des rapports équilibrés, nous devons disposer de périmètres adaptés à l’évolution des marchés. Nous devons aussi rester compétitifs, en travaillant sur deux éléments prioritaires : le coût du travail et les distorsions des modes de production.

L’AIDE AU FINANCEMENT DE RÉNOVATION DU VERGER

Ce soutien aux investissements vise à améliorer la compétitivité de la production française de fruits. Cette mesure a fait l’objet d’une réflexion dans le courant de l’année 2013 pour mieux l’articuler avec les aides gérées par les collectivités territoriales. Ce dispositif prévoit des dispositions particulières en cas de plantation consécutive à un arrachage dû à la sharka (maladie virale affectant les espèces de fruits à noyau). En 2013, 306 demandes ont été payées pour un montant de 0,97 million d’euros et 941 décisions d’octroi d’aide ont été notifiées pour 7,08 millions d’euros.



→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

La France est le **3^e** producteur de fruits et légumes dans l’Union européenne,

et le **4^e** producteur de pommes de terre à l’état frais.

Au niveau des échanges mondiaux de pommes de terre à l’état frais, la France devient **2^e** exportateur mondial.

La France est le **1^{er}** fabricant européen de légumes en conserve et c’est aussi, avec la Pologne, le **2^e** fabricant de légumes surgelés.



FranceAgriMer assure le secrétariat du Comité stratégique de l'apiculture installé par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

En 2013, FranceAgriMer a accompagné la filière tabac dans ses actions d'expérimentation à hauteur de

330 000 euros



Apiculture Professionaliser la filière

Le secteur apicole bénéficie du programme triennal d'aide communautaire prévu par le règlement 1234/2007 (OCM unique). Pour la période 2014/2016, la France dispose d'une dotation annuelle du FEAGA (Fonds européen agricole de garantie) de 3,6 millions d'euros, ce qui représente la mise en œuvre d'un programme de 7,2 millions d'euros. FranceAgriMer assure la gestion de ce programme et participe à son financement à hauteur de 2 millions d'euros annuels. En février, le ministre Stéphane Le Foll a annoncé un plan de développement durable de l'apiculture, qui formule une certaine d'actions à lancer dans les trois ans : la santé des colonies d'abeilles, le développement des exploitations et des cheptels, la structuration de la filière, le développement et la diffusion des connaissances, l'ouverture sur le monde agricole et le partenariat européen. Pour atteindre les objectifs fixés par le plan, une professionnalisation de la filière est nécessaire. Ceci implique notamment de structurer l'organisation régionale du sanitaire, de développer une filière d'élevage de reines et d'essaims, et d'apporter un appui technique harmonisé aux apiculteurs. Il s'agit également d'encourager les signes officiels de qualité, de mettre en place une marque collective « Miel de France », de renforcer la constitution de groupements de producteurs et la contractualisation (miels de cru, pollinisation). Pour piloter ce plan, le ministre a décidé l'installation d'un Comité stratégique de l'apiculture chargé d'élaborer une stratégie de filière. FranceAgriMer en assure le secrétariat. Le Comité a adopté le document portant sur l'exercice de prospective de la filière apicole lors de sa séance du 17 décembre.

Tabac Accompagner la modernisation des entreprises

En 2013, FranceAgriMer a soutenu la filière dans ses actions d'expérimentation à hauteur de 330 000 euros. L'établissement a également accompagné l'effort d'investissement pour 200 000 euros. Dans le cadre de sa réflexion stratégique, la filière tabac a identifié plusieurs défis : maintenir et assurer un volume de production minimal (la récolte 2013, qui s'élève à 10 000 tonnes, est en retrait par rapport à la moyenne quinquennale), améliorer la rentabilité des ateliers, notamment par la mécanisation, développer la culture bio et restructurer l'organisation de la filière. Les professionnels souhaitent aussi optimiser les conditions de travail, réduire la pénibilité, contribuer au développement rural et enfin répondre aux challenges de l'agro-écologie.

Truffe Soutenir l'expérimentation en région

En 2013, FranceAgriMer a accompagné les actions d'expérimentation réalisées en région *via* les Contrats de plan État-Région à hauteur de 90 000 euros. L'établissement a également appuyé l'activité de la Fédération des trufficulteurs pour la coordination et l'examen de la complémentarité des programmes régionaux, pour un montant de 47 000 euros.

Houblon Appuyer la reconversion variétale

Le houblon est une production de niche, essentiellement située en Alsace. La production annuelle moyenne est de 700 tonnes, sur près de 500 hectares. FranceAgriMer apporte son soutien à la filière en participant à un programme de reconversion variétale de cinq ans. 439 000 euros sont ainsi consacrés à l'aide à la reconversion de 240 hectares depuis 2011.



HORTICULTURE

En 2013, FranceAgriMer a soutenu l'effort d'investissement des entreprises horticoles. Une aide particulièrement stratégique pour les professionnels qui ont vécu une année difficile. L'établissement a également joué un rôle majeur en matière de recherche, d'expérimentation et d'appui technique auprès de la filière.

VERS UN DÉVELOPPEMENT PERMANENT DE L'ÉCONOMIE HORTICOLE

La filière horticole peut s'enorgueillir d'une bonne nouvelle pour cette année 2013 : la consommation de produits végétaux s'est maintenue malgré la crise. Mais des difficultés financières ont touché une majorité de producteurs : les coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie augmentent alors que les prix de vente des végétaux d'ornement stagnent et baissent même régulièrement. De plus, l'offre française reste surtout une offre de proximité et atomisée. Conséquence, les professionnels peinent parfois à se positionner sur certains grands marchés d'exportation. Ils ont aussi des difficultés pour répondre à des demandes groupées ou à certains appels d'offres émis par des distributeurs.

Lutter contre la concurrence

Pour tirer leur épingle du jeu, les producteurs doivent suivre l'évolution des souhaits du consommateur en dialoguant avec les vendeurs, les distributeurs et les concepteurs de jardins (fleuristes, jardinerie, paysagistes). Le but ? Bien s'informer sur ce qui se vend, mieux connaître les besoins des acheteurs et répondre à leurs attentes.

Il faudra également aider les consommateurs à mieux identifier la production française et leur faire prendre conscience qu'elle est synonyme de savoir-faire et de qualité. ...



1,8 million d'euros

chiffre d'affaires total de la filière généré en 2013 par les horticulteurs et les pépiniéristes



La filière horticole est l'une de celles qui emploient le plus de salariés à temps plein: le secteur génère 22 500 emplois directs, dont 14 100 salariés permanents (62 %).



Travailler sur la communication d'urgence

Les professionnels ont subi des conditions climatiques printanières très défavorables. De plus, l'automne n'a pas permis de rattraper la perte des ventes pour les végétaux d'ornement, très concentrées au printemps. Pour relancer la consommation et accompagner le démarrage de la saison, Val'hor (interprofession de la filière horticole) a organisé une communication d'urgence en avril 2013. Toujours en pointe sur les actions de promotion, FranceAgriMer a soutenu cette première opération, qui a touché plus de 21 millions d'auditeurs, principalement possesseurs de jardin, sur France Bleu.

La ville, lieu de consommation du futur

Autre axe important de communication pour la filière: le Grand Tour « Cité verte », qui a été lancé dans 10 grandes villes de France pour sensibiliser les élus, les professionnels et les citoyens à l'importance du végétal dans les villes, espaces de distribution par excellence. Cette nouvelle opération fait suite à la publication du Manifeste pour une Cité Verte. Le document énonce 70 propositions concrètes pour favoriser le développement du végétal en ville. Le Grand Tour s'adresse à tous les élus d'un territoire ainsi qu'à leurs collaborateurs qui s'intéressent à la place du jardin, du paysage et de la nature dans la cité. Il enrichit le dialogue entre professionnels, maîtres d'œuvre et commanditaires.

Toujours pour valoriser l'importance du végétal dans les villes, Val'hor a organisé les premières rencontres André Le Nôtre à Versailles les 3, 4 et 5 juillet. L'occasion de rendre hommage au créateur et au jardinier de Louis XIV, architecte et paysagiste exceptionnel, pour le 400^e anniversaire de sa naissance.

Pendant trois jours, près de 500 participants (professionnels du paysage et du jardin, urbanistes, élus, responsables territoriaux, chefs d'entreprise, promoteurs, chercheurs, enseignants et amateurs éclairés...) se sont réunis pour participer à des débats, à des tables rondes et à des ateliers. Avec un objectif: promouvoir le marché vert en ville. Les échanges des participants ont porté sur les aspects novateurs du jardin: la réduction du stress, l'éclosion du bien-être et le renforcement du lien social. Des thématiques innovantes portées par la filière et par FranceAgriMer qui a accompagné cet événement au château de Versailles, un lieu source d'inspiration.

Communication d'urgence, Grand Tour « Cité Verte », rencontres André Le Nôtre... Au

total, l'établissement a financé l'ensemble de ces actions de promotion à hauteur de 600 000 euros.

Parallèlement à ces événements, le développement de « Plante Bleue » (certification environnementale labellisée par le ministère en charge de l'agriculture) s'intensifie. Symbole de cet essor, l'engagement de l'enseigne Truffaut dans la démarche. Selon l'enquête réalisée par l'institut BVA, en janvier 2013, auprès d'un échantillon représentatif de la population française, à la demande de Val'hor, le dispositif « Plante Bleue » correspond aux attentes des Français en matière de préservation de l'environnement.

Soutenir Astredhor, l'institut de la croissance verte

FranceAgriMer a également encouragé les actions de recherche, d'expérimentation et d'appui technique réalisées par l'Astredhor, pour un montant de 1,2 million d'euros. L'institut technique qualifié de la filière horticole s'appuie depuis le début de 2013 sur une organisation nouvelle construite autour de six unités de bassin. Ces unités regroupent les 11 stations d'expérimentation horticoles qui portent désormais la politique de l'institut dans les régions.

L'objectif de ce nouveau dispositif, plus concentré et plus rassemblé, est de mieux répondre aux attentes des professionnels de l'amont (producteurs) et de l'aval (distribution et paysagistes). Le Conseil inter-métiers de la filière de Val'hor définit les orientations et les priorités des programmes nationaux de l'institut. Cette orientation contribue à faire de l'Astredhor l'institut technique « de la croissance verte ».

Promouvoir l'information économique et l'investissement

Fort de son expertise en matière de collecte et de traitement de l'information, de fiabilité des chiffres et de méthodologie, FranceAgriMer a financé les observatoires des entreprises, réalisé des notes de conjoncture et cofinancé avec Val'hor le panel de consommation des végétaux d'ornement pour un montant de 400 000 euros. L'établissement est ainsi un acteur incontournable de ce travail de suivi économique, essentiel pour la filière. Enfin, FranceAgriMer a accompagné la modernisation des entreprises horticoles et des pépinières: l'établissement a soutenu leur



...
effort d'investissement pour 2,25 millions d'euros. Un appui stratégique là aussi pour les professionnels, car il s'agit de financer la construction de serres, l'achat de climatiseurs, de robots... En résumé, du matériel nécessaire pour leur développement. ●

Daniel Rollin, délégué filière /
@: daniel.rollin@franceagriMer.fr

➔ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

2,25 millions d'euros

En 2013, FranceAgriMer a soutenu les investissements de modernisation des entreprises horticoles et des pépiniéristes.

4 500 entreprises de production (pour moitié des horticulteurs et pour moitié des pépiniéristes).

Surface de production: 18 000 hectares.

Chiffre d'affaires total: 1,8 million d'euros.

1 750 jardineries et graineteries.

28 400 entreprises de service pour le paysage.

Au total: 160 000 emplois issus des entreprises spécialisées dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux.



“ Un logo « Fleurs de France » pour identifier la production française et la développer. ”



TROIS QUESTIONS À... DONNER UNE IDENTITÉ À LA PRODUCTION FRANÇAISE

Jean-Pierre Mariné,
président du Conseil spécialisé horticulture

Quels ont été les objectifs de la filière en 2013 ?

Jean-Pierre Mariné: Relancer le développement de la production française, bien sûr ! Nous importons environ 30 % des marchandises horticoles vendues dans l'Hexagone et cette part augmente tous les ans. Pour lutter contre cette tendance, nous devons accroître notre production. Notre premier axe de travail a donc été de poursuivre la démarche Plante Bleue, c'est-à-dire le concept de l'horticulture raisonnée: respect des normes sociales – un principe fondamental dans nos entreprises à forte main-d'œuvre –, respect des normes environnementales, par exemple consommation économe en eau et en énergie, retraitement des produits phytosanitaires... Deuxième axe de notre réflexion: donner une identité à nos produits pour que les consommateurs privilégient la certification Plante Bleue lors de leurs achats.

Le Conseil spécialisé a fixé ses nouvelles orientations... Pouvez-vous les préciser ?

J.-P. M.: Il s'agit de travailler en bonne relation avec tous, les professionnels de la filière, les services de FranceAgriMer et le ministère en charge de l'agriculture. Avec une vision commune: se concentrer sur notre essor global et avancer ensemble. Tous les acteurs de la filière jouent un rôle dans notre expansion, que ce soit la production, la distribution, mais aussi les coopérations, les professionnels de la fleuristerie et du paysage, les villes...

Vous avez présenté une réflexion stratégique au ministre à l'horizon 2025...

J.-P. M.: Tout à fait. En premier lieu, nous travaillons sur l'adaptation de notre offre afin de déployer notre marché. Pour atteindre cet objectif, nous étudions avec Val'hor les habitudes de consommation des clients et leur évolution. Ainsi, nous développons une palette d'outils concrets, des enquêtes par exemple, pour obtenir des précisions sur les typologies d'achats.

En second lieu, nous souhaitons préserver nos entreprises. Dans notre note stratégique, nous avons donc demandé au ministre de ne pas créer de nouvelles normes qui viennent se superposer aux normes européennes. Ces pratiques créent une inégalité avec les pays voisins, ce qui, malheureusement, alimente les rivalités.

Enfin, le ministre a souhaité la mise en place d'un logo « Fleurs de France » pour identifier la production française et la développer. Pour atteindre ces objectifs, notre filière doit donc relever un grand défi: améliorer sa compétitivité économique et celle de ses cultures.



PÊCHE ET AQUACULTURE

La pêche française doit relever un double défi : retrouver sa compétitivité et diminuer son impact sur la ressource halieutique. Pour aider les professionnels à affronter ces enjeux, FranceAgriMer poursuit son accompagnement auprès des organisations de producteurs et valorise les actions de la filière.

PLONGÉE DANS UNE PRODUCTION DURABLE ET COMPÉTITIVE

Le marché de la filière pêche et aquaculture a été plus difficile en 2013 qu'en 2012, avec des retraits plus élevés alors que l'intervention, qui agissait comme un filet de sécurité, a disparu en fin d'année dans la nouvelle OCM.

Malgré un prix moyen annuel inchangé (3,01€/kg moyenne pondérée toutes espèces confondues), la valeur de la pêche commercialisée en halle à marée a diminué en 2013 à la suite d'une baisse des apports. La pression des volumes importants de cabillaud importés à bas prix de Norvège a été forte, tant sur les pêcheurs que sur les mareyeurs français. En revanche, les prix du saumon sont restés élevés.

La réforme de la Politique commune des pêches

Les réflexions sur le projet de réforme de l'OCM ont constitué une priorité au sein de FranceAgriMer. Une synthèse des attentes de l'ensemble des acteurs de la filière pêche et aquaculture a été transmise à la Commission européenne. Le projet de la Commission a débouché sur le règlement du Conseil N° 1379/2013 publié au Journal officiel de l'Union européenne du 28 décembre 2013. Ainsi, les équipes de FranceAgriMer ont recueilli les propositions des organisations de producteurs (OP) pour fixer, avant le 1^{er} janvier 2014, les prix de déclenchement de mesures communautaires : un seuil d'au plus 80 % des prix de marché moyens

représentant
1,75
milliard d'euros

680 000 tonnes
Production de pêche et d'aquaculture en France



...
 observés sur les 3 dernières années ouvrira aux producteurs membres des OP la possibilité de bénéficier d'une indemnité communautaire de stockage des espèces qui n'atteindraient pas ce prix.
 Dès septembre 2013, FranceAgriMer est intervenu en lien avec la direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) pour élaborer avec les OP des Plans de production et de commercialisation (PPC), dont le but est de développer leur stratégie en termes d'environnement, de techniques et de commercialisation et de proposer des mesures pour leur mise en œuvre, selon les lignes d'actions posées par le règlement. En anticipant sur la finalisation des dispositions communautaires, FranceAgriMer et la DPMA ont assisté les OP dans la préparation de leurs PPC dès l'été 2013. L'objectif communautaire de relance de l'aquaculture a été bien reçu par les professionnels espérant pouvoir maintenir leur activité, voire développer de nouveaux sites, malgré les difficultés de leur mise en place liées à de fortes contraintes environnementales et à la pression portant sur des espaces convoités par d'autres activités urbaines ou touristiques. En revanche, l'obligation de conserver les rejets à bord et de les débarquer pose une réelle difficulté pour la pêche française, très diversifiée, avec des navires anciens peu adaptés. FranceAgriMer a cofinancé le projet Car-Rejets, conduit par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), pour mieux caractériser ces rejets et tenter de les éviter.

Par ailleurs, des possibilités d'étiquetage plus explicites que le trop général « Pêché en Atlantique du Nord-Est » ont été obtenues de manière à mieux renseigner le consommateur, ainsi que l'affichage d'une date de durabilité. Le Conseil sera consulté pour la mise en œuvre de cette mesure en décembre 2014. FranceAgriMer contribue aussi à la préparation du Programme opérationnel que la France devra présenter à la Commission avant la fin 2014 pour la mise en place du Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche (FEAMP).

Accompagner les organisations de producteurs et de mareyeurs

Ouvert en 2012, l'appui aux fusions des OP a été renforcé en 2013 pour permettre aux OP pêche de mieux partager et gérer la

...



Le Conseil spécialisé est la seule instance nationale où toutes les familles professionnelles de nature syndicale ou économique, de l'amont à l'aval, se trouvent réunies en formation de concertation avec les Pouvoirs publics.

CONSEIL SPÉCIALISÉ : UN RENOUVELLEMENT ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 23 octobre dans sa nouvelle formation proposée par l'instance précédente. Pour la mandature 2013/2015, cette composition repose sur :

- un nombre de membres plus restreint : 32 membres au lieu de 38 ;
- un rééquilibrage de la représentation des familles professionnelles ;

- l'introduction de suppléants pour maintenir la permanence, la diversité d'expression et de représentation des familles professionnelles en fonction des ordres du jour ;
- l'introduction de représentants de l'interprofession, d'un économiste universitaire et d'une ONG. Ils contribueront aux débats pour étayer les avis du Conseil sur des bases techniques, économiques et environnementales. Ces dernières sont particulièrement déterminantes pour l'avenir de la filière.



COMMENT FRANCEAGRIMER ACCOMPAGNE LA FILIÈRE?

En 2013, les moyens nationaux engagés pour la pêche et l'aquaculture proviennent à hauteur de 6,3 millions d'euros des crédits de l'État et de 5,5 millions d'euros de la taxe fiscale affectée sur les produits de la pêche versée à l'établissement (0,27 % de la valeur de la pêche ou de la première transaction), une recette plafonnée à 4,4 millions d'euros par la loi de finances pour 2013 (la différence, 1,1 million d'euros, provient du solde 2012).

Les 11,8 millions d'euros du budget 2013 ont été affectés aux mesures suivantes :

- les investissements à terre (amélioration des installations de débarquement et de vente du poisson) : 0,78 million d'euros ;
- l'aide à la fusion des organisations

de producteurs

1,196 million d'euros ;

- l'aide à la modernisation du mareyage :

0,854 million d'euros ;

- l'aide à l'équipement destiné à améliorer la traçabilité des halles à marées et entreprises :

1,935 million d'euros ;

- l'appui technique/innovation :

0,495 million d'euros ;

- la promotion collective :

2,731 millions d'euros ;

- la connaissance

des marchés et

études économiques :

0,792 million d'euros ;

- les mesures

exceptionnelles :

2,9 millions d'euros, dont

0,838 million d'euros pour

les arrêts temporaires

de pêche de 86 navires

volontaires pour faciliter

le retour à l'équilibre du

stock de certaines espèces ;

2,063 millions d'euros

pour le fonds d'allègement des charges d'intérêts des exploitations ostréicoles touchées par les mortalités de naissains d'huîtres.

De plus, certaines mesures spécifiques pour l'Outre-mer ont été engagées :

1,010 million d'euros a ainsi été déployé pour l'ARIPA, l'interprofession pêche et aquaculture de La Réunion.

S'ajoutent les financements communautaires payés par FranceAgriMer :

- 5,3 millions d'euros du

Fonds européen pour la

pêche sur les mesures

gérées par l'établissement ;

- 0,837 million d'euros pour

les mesures de retrait et

report ;

- 2,355 millions d'euros pour

les paiements de Poseidom,

un programme qui facilite

le transport de la pêche des

DOM Guyane et Réunion.

... ressource par façades entre leurs adhérents. Cela répondra également à la nécessité de concevoir des plans de capture et de commercialisation, dans le cadre de la future OCM, sur des échelles plus compatibles avec la concentration de l'aval de la filière. Toutefois, deux projets de fusion stratégiques pour les façades Méditerranée et Manche/mer du Nord n'ont pas encore pu se concrétiser en 2013.

En ce qui concerne le mareyage, l'établissement a soutenu des investissements qui se sont intensifiés avant la clôture de la programmation du FEP, fin décembre 2013 : 40 projets ont été engagés pendant l'année.

Une mission clé pour l'établissement : l'analyse des marchés

Jouant son rôle d'acteur économique, FranceAgriMer assure l'obligation communautaire de saisie des journaux de bord (4 000/semaine) et le traitement des fiches de pêche (125 000/semaine), mission qui nécessite une logistique de pointe. Le Réseau intercrées (RIC) délivre des

données complètes sur la première mise en marché des produits de la pêche.

Ces enregistrements ont une triple finalité : le contrôle du respect des dispositions communautaires, l'observation de l'évolution de la ressource par les scientifiques et enfin l'information économique.

FranceAgriMer suit également la conjoncture des marchés de la production à la consommation et réalise des études économiques pour les acteurs de la filière. Le recueil et la synthèse de ces informations, très utiles aux opérateurs, permettent aussi de fonder des politiques publiques et d'en évaluer les effets.

Via le Réseau des nouvelles des marchés (RNM), FranceAgriMer diffuse des séries de prix hebdomadaires au détail en grande distribution. FranceAgriMer finance un panel de consommateurs (12 000 ménages suivis par Kantar), un panel de la restauration hors foyers et des enquêtes de tendance qui permettent de caractériser la consommation des produits aquatiques.

Enfin, l'Observatoire de la formation des prix et des marges donne une vision dynamique

de la répartition de la valeur pour les produits de la pêche. Les résultats partiels obtenus en 2013 devront être complétés en 2014 avec la nécessaire coopération du mareyage et de la transformation, afin d'appréhender toute la chaîne de valorisation.

Promouvoir les bonnes pratiques au cœur des métiers

Le référentiel de certification des bonnes pratiques de pêche, « Pêcheurs responsables » est opérationnel. La mise en avant des productions des flottilles accréditées se fera en collaboration avec France Filière Pêche.

Par ailleurs, la commission nationale des parties prenantes de l'écolabel public, animée par FranceAgriMer, a élaboré un référentiel complet ; il a été mis en consultation publique fin 2013 et devrait, en 2014, permettre la reconnaissance de cet écolabel comme une nouvelle stratégie pour la filière, en phase avec l'attente sociétale. La France propose également, pour un projet de norme internationale ISO, une contribution à l'actualisation de la recommandation de

...
la FAO (1995) sur l'étiquetage des produits d'une pêche durable, ainsi que pour le rapport que la Commission devra produire en 2015 au sujet d'un écolabel.

Le Conseil spécialisé soutient aussi le CIPA, comité interprofessionnel de l'aquaculture, dans la diffusion d'un cahier des charges unique de production durable.

Il s'agit de proposer aux distributeurs un protocole de pisciculture durable, relatif aux conditions d'élevage et d'alimentation des poissons, que les enseignes promeuvent auprès des consommateurs.

Valoriser les productions

FranceAgriMer accompagne la filière dans ses actions de promotion et de communication sous l'impulsion du Conseil spécialisé.

L'établissement agit en maîtrise d'ouvrage directe pour une communication générique sur la pêche et les produits de la mer par voie de presse et de radio, reconduite en 2013 pour la troisième année consécutive. En 2013, FranceAgriMer a présenté la filière dans des salons grand public (SIA, Kidexpo), et organisé l'Espace France au Seafood, un salon professionnel international destiné aux entreprises de pêche et d'aquaculture. Ces actions sont conduites en cohérence avec France Filière Pêche, association qui soutient financièrement le développement des techniques de pêche durable et économe en énergie, et développe la marque collective Pavillon France sur un budget exclusivement privé.

Parallèlement, FranceAgriMer intervient en cofinancement pour les plans collectifs de communication des organisations interprofessionnelles de la conchyliculture (CNC) et de l'aquaculture (CIPA), de certains produits transformés et pour diverses manifestations d'intérêt régional. Le Fonds européen pour la pêche complète ces aides. Le service Communication de FranceAgriMer diffuse, à l'attention de la presse et du grand public, des éléments objectifs de présentation des produits de la pêche et de l'aquaculture. ●

Dominique Defrance, délégué filière /

@: dominique.defrance@franceagrimer.fr



VENTES DÉCLARÉES EN HALLE À MARÉE: 2013 VERSUS 2012

- **Nombres de halles à marée:** 39
- **Quantités de pêche débarquées enregistrées en halle à marée:** 209 097 tonnes (-4%)
- **Valeur des ventes:** 615,589 millions d'euros (-4%)
- **Volume retiré ou reporté:** 4 331 tonnes (+17%)
- **Prix moyen pondéré:** 3,01 €/kg (sans changement)



→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

La conchyliculture commercialise 146 000 tonnes, dont 79 000 tonnes d'**huîtres** (première en Europe) et 65 000 tonnes de **moules**, pour un chiffre d'affaires de 523 millions d'euros. Elle concerne 3 000 entreprises employant 9 300 ETP. La mortalité des naissains d'huîtres, observée depuis 2009 pour des causes multifactorielles que les scientifiques peinent à caractériser, a fait reculer la commercialisation de 40%. Les prix ont augmenté de 40% à la production et de 30% au détail. Les aides publiques, reconduites depuis quatre ans avec l'accord de la Commission européenne, ont permis jusqu'ici de sauvegarder les structures de production.

La pisciculture produit 47 000 tonnes, dont 33 000 tonnes de **truites**, ce qui représente un chiffre d'affaires de 172 millions d'euros réalisé par 330 pisciculteurs. Les contraintes environnementales sur l'eau et, surtout, les conflits d'occupation du littoral ont bloqué depuis longtemps son développement alors que la production augmente partout ailleurs dans le monde.

L'aval de la filière repose sur **300 mareyeurs** (4 600 ETP) premiers metteurs en marché à partir de 39 halles à marée; **les 300 transformateurs** (15 900 salariés) valorisent la pêche française (surimi, sardines, produits traiteurs) et les matières premières importées (saumon fumé, conserves). La mise à la consommation est assurée par un réseau de grossistes, **2 900 poissonniers** (7 500 emplois) et **3 000 rayons** de la grande distribution. En volume national des achats, les grandes et moyennes surfaces commercialisent 61% du frais, 95% des produits traiteurs, 61% du surgelé et 92% des conserves; les poissonneries se spécialisent dans les produits frais (17%); la restauration commerciale est importante pour le marché du frais (18% des volumes), tandis que la restauration collective absorbe le quart des volumes congelés.

La France assure **11%** de la production aquatique de l'Union européenne tandis que l'Union européenne ne représente que 4% du volume mondial (5,4% de la pêche, 1,5% de l'aquaculture).

La France est le **4^e** producteur de l'Union européenne après l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark.

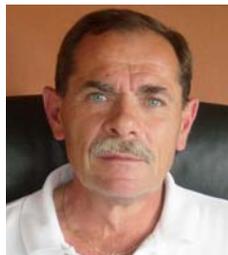
La production française représente environ **20%** de la consommation nationale de produits aquatiques, proportion en déclin régulier au fil des années.

Les importations ont augmenté de 50% pour un déficit annuel du commerce extérieur de la filière des produits aquatiques de 3,5 milliards d'euros en 2013 (1,670 Mt d'équivalent poids vif).

Le retour d'un prix du gazole élevé, à 0,70 €/l, et un marché plus difficile à la première vente en 2013 altèrent la rentabilité des entreprises de pêche.

12 OP pêche regroupent 50% des navires qui assurent environ 85% de la production.

Le Conseil spécialisé entend fonder ses avis sur des prérequis solides, en phase avec les réalités économiques et sociétales.



TROIS QUESTIONS À... LA COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL SYMBOLISE UNE VOLONTÉ D'OUVERTURE

Hervé Jeantet,
président du Conseil spécialisé
pêche et aquaculture

Pourquoi avoir rénové la composition du Conseil spécialisé?

H. J. : Je remercie les membres du Conseil de leur confiance pour avoir proposé ma reconduction à la présidence confirmée par le ministre. Chaque acteur institutionnel a désormais un rôle déterminé. Au CNPME les pratiques de métiers, à France Filière Pêche la promotion des produits sous marque nationale, à FranceAgriMer l'engagement sur les actions collectives, l'analyse et la prospective du marché au moyen de ses missions originelles de gestion des procédures, d'observation et d'animation des filières. La composition du nouveau Conseil témoigne d'une volonté d'ouverture. Il entend fonder ses avis sur des prérequis solides, en phase avec les réalités économiques et sociétales.

Quel sera le rôle du Conseil spécialisé dans la mise en œuvre 2014/2020 du projet de réforme de la Politique commune des pêches (PCP) et de l'Organisation commune de marché (OCM)?

H. J. : C'est la seule instance nationale où toutes les familles professionnelles de nature syndicale ou économique, de l'amont à l'aval, se trouvent réunies en formation de concertation avec les Pouvoirs publics. Le Conseil spécialisé a inscrit sur son agenda 2014 au moins quatre réunions exceptionnelles consacrées au Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche (FEAMP), en particulier pour participer à l'élaboration du Programme opérationnel que la France doit soumettre à la Commission.

Comment voyez-vous l'avenir de la filière?

H. J. : La décentralisation rapproche du terrain les centres de décision et de gestion: c'est une opportunité pour nos activités, souvent marquées par des caractéristiques locales, mais opérant dans le cadre d'un marché unique. Dans ce but, le Conseil a demandé que sa composition soit officiellement élargie à un représentant de l'Association des régions de France (ARF). Je souhaite que notre instance émette des avis d'ordre stratégique. Il s'agit de lignes de référence proposées aux instances de décision et de programmation nationales ou régionales, pour une coordination de l'action en faveur d'une filière soumise au défi de la production durable et compétitive.



PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Les conditions climatiques ont été difficiles en 2013. Grâce au soutien de l'établissement, la filière a pu appuyer l'effort d'investissement des exploitations et des unités de transformation. La lutte contre les maladies a constitué un autre axe de travail important cette année.

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS ET LA STRUCTURATION

Pour les professionnels des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les conditions climatiques du début 2013 ont entravé la mise en place des productions. Conséquence : une forte hétérogénéité des récoltes et un niveau ne permettant pas toujours de satisfaire les marchés. C'est le cas, par exemple, du basilic, très touché par le mildiou. S'agissant de la filière lavande-lavandin, la production a été globalement en deçà de la moyenne : - 7 %, soit 945 tonnes. L'offre du lavandin a donc fait l'objet de certaines tensions. Pour la lavande, la production bulgare est en forte hausse ; la Bulgarie en devient le premier pays producteur. Il semble néanmoins que le marché reste soutenu malgré cette augmentation de l'offre.

Pour les plantes médicinales, les productions de pavot œillette confirment leurs remontées, soit 13 000 ha en 2013, contre 9 000 il y a cinq ans.

Concernant les autres plantes médicinales, la capacité d'offre reste un facteur limitant. Résultat, les opérateurs de l'Anjou ont recherché de nouveaux producteurs pour mieux satisfaire les besoins.

Encourager l'augmentation de la capacité de production

En 2013, les actions prioritaires de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont dans la lignée des années précédentes. Face à une capacité d'offre globalement déficitaire, l'objectif reste toujours de favoriser l'augmentation de la capacité de production. Pour répondre à cet enjeu,



l'établissement a soutenu l'effort d'investissement à hauteur de 345 000 euros. Les exploitations agricoles ont ainsi acheté du matériel spécifique (des récolteuses pour la lavande et les plantes médicinales, des éléments pour améliorer ou développer les unités de distillation pour les huiles essentielles). FranceAgriMer appuie également les entreprises de transformation pour optimiser leur travail sur la distillation, le séchage et les conditions de stockage des plantes afin de répondre aux critères de qualité. De même, la structuration au travers des

organisations de production reste privilégiée, ce qui conduit au maintien d'une mesure spécifique d'accompagnement pour un montant de 420 000 euros.

Lutter contre les maladies des plantes

Concernant le lavandin, si les surfaces ont augmenté, le potentiel de production subit toujours les aléas liés au dépérissement à phytoplasme. Les travaux de recherche et d'animation restent prioritaires. Des aides spécifiques cofinancées par le CASDAR (Compte d'affectation spécial

...

pour le développement agricole et rural), FranceAgriMer et les collectivités territoriales soutiennent toujours ces programmes. À noter également la création d'un « fonds de dotation » dédié, afin d'augmenter les contributions privées. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la lutte contre le dépérissement de la lavande. Ce fonds, créé en 2012, s'élevait à 90 000 euros en 2013. Au-delà des connaissances fondamentales, FranceAgriMer poursuit l'accompagnement de sites pilotes pour limiter l'impact de cette maladie : usage exclusif de plants sains, traitements à base d'argile, mise en place d'enherbement intercalaire pour la lavande...

L'établissement soutient la promotion de la filière

Au niveau de la communication, FranceAgriMer a alloué 60 000 euros pour la participation à différents salons professionnels : Biofach, qui s'est déroulé en janvier en Allemagne, et Vita Food, à Genève début mai. FranceAgriMer a également soutenu un autre événement, « Culture Lavande », lancé dans le cadre de Marseille 2013, capitale de la culture. Un champ de lavande, installé à côté du Vieux Port, a été l'occasion de mettre en avant les produits du terroir dans leur région d'élection. Enfin, la « Fête des Simples », qui s'est tenue en octobre, contribue à une meilleure connaissance des productions plus locales de plantes médicinales, qu'elles proviennent de cueillette ou de mise en culture. Elles contribuent à l'économie locale, notamment dans le Massif Central, et à ce titre l'établissement accompagne cette manifestation tous les ans. ●

Pierre Speich, délégué filière /
@: pierre.speich@franceagrimer.fr

LA FILIÈRE EN CHIFFRES

Plantes à parfum

- Avec près de 16 500 ha, le lavandin est la culture la plus importante en surface;
- La production française d'huile essentielle de lavandin n'a quasiment pas de concurrence étrangère : elle est produite à plus de 95 % dans l'Hexagone.

Plantes aromatiques

- Ce marché reste dominé dans plusieurs secteurs par les importations.

Plantes médicinales

- Bien que la production française reste globalement minoritaire dans le paysage européen et présente des marges de progression, le déficit d'attractivité de cette filière lié à différentes contraintes (matériel spécifique, coût de main-d'œuvre...) vient limiter son potentiel de développement rapide.

Contribuer au développement organisé de la production.



TROIS QUESTIONS À... CONSERVER NOTRE POSITION DE LEADER MONDIAL POUR PLUSIEURS PRODUCTIONS

Bernard Prévault,
président du Conseil spécialisé plantes
à parfum, aromatiques et médicinales

Le Conseil spécialisé a mené des réflexions d'importance en 2013...
Lesquelles ?

Bernard Prévault : Au-delà des mesures dédiées à chaque secteur de production, le Conseil spécialisé a initié une aide aux projets d'investissement structurants aux niveaux des exploitations et des entreprises de première transformation. Elles contribuent au développement organisé de la production, en complément des mesures de soutien à l'assistance technique et économique, à la recherche et à la promotion. Ces dispositions ont vocation à se poursuivre. S'agissant du soutien aux organisations de producteurs ne disposant pas de dispositifs spécifiques dans le cadre de l'OCM unique, un accompagnement particulier mérite d'être poursuivi. 2014 sera l'occasion de redéfinir les modalités les plus appropriées sur la base des dispositions existantes.

Enfin, le deuxième semestre a été l'occasion d'étudier les secteurs de production pour identifier les enjeux prioritaires à plus long terme et faire aboutir un plan d'action en conséquence.

Quels sont les objectifs de la filière à horizon 2025 ?

B. P. : Rester le leader mondial, en particulier pour la lavande et le lavandin. Pour conserver cet avantage, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire nos coûts de production. Par exemple, accentuer nos efforts en matière d'innovation pour la récolte de la lavande. Les laboratoires travaillent sur la mise au point d'espilleurs pour récolter uniquement ses sommités et permettre ainsi aux exploitants de gagner en productivité.

Vous travaillez plus que jamais sur le règlement REACH...

B. P. : Oui. Pour les huiles essentielles, la mise en conformité avec le texte est maintenant rentrée dans une phase active d'évaluation en vue de la constitution des dossiers répondant à ces obligations. FranceAgriMer a pris une mesure spécifique d'accompagnement des distillateurs permettant la prise en charge de 30 % des coûts induits, à hauteur de 90 000 euros. Notre souhait pour 2014 ? Que l'établissement nous aide sur le plan administratif afin que nous puissions suivre ces dossiers avec des équipes compétentes.



LAIT

En 2013, l'objectif principal du Conseil spécialisé des filières laitières de FranceAgriMer a été d'élaborer une stratégie visant à maintenir durablement des exploitations et des laiteries viables sur l'ensemble des zones de production. La filière du lait de vache, plus spécifiquement, a continué sa préparation à la sortie des quotas laitiers qui n'existeront plus après le 1^{er} avril 2015.

DES QUOTAS AUX CONTRATS

Au début de l'année 2013, le Conseil spécialisé a engagé un exercice de prospective sur l'avenir de la production laitière après la sortie des quotas, afin de mieux percevoir les évolutions possibles de la filière, à moyen et long terme. Cette prospective sera achevée fin 2014.

Dans ce contexte, la filière du lait de chèvre a fait face à des prix toujours très dégradés, alors que la production avait diminué en raison de nombreuses cessations d'activité.

La situation s'est améliorée à l'issue de la médiation menée conjointement avec la filière du lait de vache (voir ci-après). Les travaux du Comité lait de chèvre sont désormais orientés en priorité vers la recherche de débouchés – notamment à l'export –, de prix stables et de la maîtrise des coûts de production.

Enfin, la filière du lait de brebis est confrontée à une spécificité : son ancrage dans des bassins traditionnels et de montagne. Elle a engagé les rencontres d'un groupe de contact visant à fédérer les bassins de production : le Rayon de Roquefort, les Pyrénées-Atlantiques et la Corse.

Une médiation sur le prix du lait de vache

Le début de l'année a été marqué par la faiblesse du prix du lait payé aux producteurs, alors que les charges de production étaient en augmentation. Le ministre en charge de l'agriculture a donc lancé une médiation pour favoriser des conditions permettant la remontée des prix du lait de vache et de chèvre, conformément aux indicateurs économiques retenus dans les contrats.



Collecte 2013
pour le lait de vache

23,7
milliards de litres

MÉDIATION SUR LE PRIX DU LAIT : UN RÔLE DE TIERS DE CONFIANCE

Grâce aux données de FranceAgriMer et aux travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, les éléments constitutifs du prix des produits laitiers, de la ferme au consommateur, ont pu être partagés de manière consensuelle. Un bon résultat pour la filière.



...

Après plusieurs semaines de discussion, le médiateur des relations commerciales agricoles a fait valoir la légitimité de hausses techniques des tarifs de vente des entreprises à la grande distribution, alors que les prix du marché mondial étaient en augmentation, ainsi que ceux constatés à tous les stades de la filière dans notre environnement européen. Ces hausses ont permis une remontée du prix payé aux producteurs : pour le lait de vache, à partir de juin, et pour le lait de chèvre, à partir de septembre.

Les bons résultats de cette médiation sont aussi à mettre à l'actif de FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) : grâce à leur expertise économique, les éléments constitutifs du prix des produits laitiers payés par les consommateurs ont été mis en exergue de manière consensuelle.

La filière avait demandé à l'OFPM d'effectuer ce travail d'analyse, afin de garantir sa transparence.

Par ailleurs, avec la sortie des quotas laitiers, les professionnels ont besoin d'observer le secteur pour contribuer à éclairer la relation entre producteurs et transformateurs. Il leur faut donc disposer des éléments fiables fournis par l'OFPM et FranceAgriMer, afin d'organiser la gouvernance de la filière, notamment en ce qui concerne les contrats et la gestion des crises.

Répondre aux nouveaux besoins du marché

Dans la suite logique du plan engagé en 2012, le Conseil spécialisé a décidé de poursuivre le plan d'aide aux investissements des laïteries. En 2013, cette aide avait deux priorités : en premier lieu, pérenniser la transformation laitière dans les zones en situation de déprise ; en second lieu, développer la compétitivité de la transformation à l'export. En effet, les pays émergents tirent le marché mondial, notamment la Chine qui a des besoins importants en matière de poudres de lait infantile. FranceAgriMer a aidé les entreprises à investir dans du matériel performant pour répondre à ces nouvelles demandes, par exemple l'achat de tours de séchage pour les produits techniques (poudres de lait et lactosérum). Concernant la filière du lait de chèvre, l'établissement a soutenu les investissements afin de produire des fromages à forte valeur ajoutée, notamment les AOP.

Au total, FranceAgriMer a accompagné l'an dernier 13 dossiers d'entreprises pour un montant de 4,3 millions d'euros.

Les politiques de mobilité des références dans neuf bassins laitiers

En 2012/13, 3,6 % du quota national a été redistribué auprès de demandeurs de référence supplémentaire (attribution de volumes supplémentaires de quotas individuels).

559 millions de litres ont été attribués gratuitement à 40 000 bénéficiaires (57 % des producteurs laitiers).

Dans ce cadre, 1 700 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'une attribution moyenne de 70 000 litres afin de conforter leur installation.

337 millions de litres de quota ont été libérés par près de 2 000 producteurs, qui ont bénéficié d'une aide à la cessation d'activité laitière (ACAL) pour un montant global de 15,2 millions d'euros. Ces volumes ont été attribués, sur la base de 0,075 €/l, payés par 17 500 producteurs. Au travers de ce dispositif (transfert spécifique sans terre), ces producteurs ont ainsi obtenu une référence supplémentaire moyenne de 11 500 litres.

La dynamique à l'export

Afin de favoriser la dynamique à l'export, FranceAgriMer a renforcé ses actions d'appui, notamment pour faciliter les conditions d'accès à certains marchés.

En 2013, l'établissement a soutenu les opérations vers les USA, la Russie et la Chine notamment. Ces pays, qui constituent des débouchés majeurs, astreignent à un suivi précis des nouvelles réglementations contraignantes en cours d'implémentation (Food Safety Modernization Act, SANPIN, GB). Parallèlement, le durcissement global des exigences d'accès au marché a conduit le Comité export sanitaire et phytosanitaire (SPS) à inscrire une dizaine de destinations comme prioritaires pour les appuis à fournir. En parallèle, les négociations sanitaires ont permis de ré-ouvrir le marché brésilien au Roquefort, sous embargo depuis 2010. ●

Olivier Blanchard, délégué filière /

@ : olivier.blanchard@franceagri.fr



LE LAIT, TROISIÈME FILIÈRE FRANÇAISE AGRICOLE D'EXPORTATION

En 2013, le solde du commerce extérieur des produits laitiers atteint 4,3 milliards d'euros. C'est la 3^e filière française agricole d'exportation, après les céréales et le vin.

Cette progression s'inscrit dans un contexte d'échanges en augmentation. Cependant, les exportations progressent plus vite (de 1,7 milliard d'euros sur les cinq dernières années, pour atteindre 8,4 milliards d'euros), que les importations (de 0,9 milliard d'euros à 4,1 milliards d'euros). La croissance du solde commercial s'est faite uniquement sur les pays tiers, essentiellement la Chine. Ce sont les fromages qui tirent le plus les exportations (3 milliards d'euros), avec les poudres de lait écrémé et infantiles (1,1 milliard d'euros).

→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

82 000 exploitations

(72 000 bovines, 5 000 caprines et 5 000 ovines) produisent **25 milliards de litres de lait**.

8 000 exploitations transforment à la ferme et vendent directement tout ou partie de leur production.

La filière compte plus de **500** établissements de collecte ou de transformation.

Les quatre premiers groupes représentent

60 % de la collecte.

Elle génère plus de **200 000 emplois** directs, pour un chiffre d'affaires de plus de

25 milliards d'euros.

L'autre défi réside dans la nécessité d'assurer la transition écologique de la filière.



TROIS QUESTIONS À... LE TRAVAIL DE PROSPECTION DE FRANCEAGRIMER EST PRÉCIEUX POUR LES PROFESSIONNELS

Dominique Chargé,
président du Conseil spécialisé lait

Quels sont vos grands défis cette année ?

Dominique Chargé : La compétitivité ! Nous devons retrouver les marges sur nos activités, et structurer la filière pour faire face à la sortie des quotas et à la libéralisation des marchés.

Il s'agit de se positionner sur les marchés export vers les pays émergents, notamment l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Pour répondre à leurs besoins, nous devons gagner en productivité. D'abord, en amont, en modernisant nos exploitations, notamment en adaptant les outils de traite. Ensuite, en aval, en investissant dans des outils de transformation, par exemple de séchage et de filtration du lait.

L'autre défi réside dans la nécessité d'assurer la transition écologique de la filière. L'objectif de renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations devra contribuer à répondre à ces deux défis.

Quelles sont les perspectives des filières laitières à l'horizon 2025 ?

D. C. : Le Conseil spécialisé s'est attaché, au cours du dernier trimestre de 2013, à élaborer un document qui nous engage pour les 10 ans à venir. Pour le secteur du lait de vache, l'enjeu majeur est d'accompagner les évolutions liées à la fin des quotas.

Ainsi, la filière préconise de s'adapter à la volatilité des marchés, tant pour les produits que pour les charges, et de prévenir et gérer les crises.

Dans le secteur du lait de chèvre, l'objectif de l'interprofession est de mettre en place une contractualisation écrite de la production.

Pour le secteur du lait de brebis, il faut faire émerger un groupe de contact interprofessionnel national pour fédérer les trois grands bassins de production, ainsi que les autres acteurs, afin de redynamiser l'ensemble de la filière.

En quoi le rôle de FranceAgriMer est-il essentiel dans l'accompagnement des entreprises exportatrices ?

D. C. : L'établissement fait un travail important sur la prospection de ces nouveaux marchés et de ces nouveaux pays consommateurs de produits laitiers. Ces analyses aident les entreprises à répondre aux cahiers des charges d'hygiène et de normes sanitaires de ces pays. C'est un soutien efficace auquel les professionnels tiennent beaucoup.



VIANDES ROUGES, VIANDES BLANCHES

2013 a encore été une année complexe, avec un bilan morose pour les filières viandes. Le secteur peut compter sur le soutien déterminant de FranceAgriMer pour accroître sa compétitivité, tant sur le plan économique qu'environnemental. L'établissement aide aussi les professionnels à repérer de nouveaux débouchés et à tracer de nouvelles perspectives, en particulier à l'export.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES ET LEUR POTENTIEL DE PRODUCTION



En 2013, la baisse de la consommation de viandes, l'importance des charges, liée notamment au prix élevé des matières premières destinées à l'alimentation animale et aux distorsions de concurrence, ont limité la rentabilité des filières animales.

D'autant plus qu'elles sont soumises aux fortes pressions des marchés et à la réduction des exportations.

Dans ce contexte difficile, FranceAgriMer a apporté un soutien essentiel aux professionnels. L'établissement a proposé un appui concret aux opérateurs pour

moderniser les entreprises, optimiser la qualité sanitaire et le bien-être animal, soutenir l'organisation économique et identifier de nouveaux débouchés. FranceAgriMer a également joué un rôle-clé dans la promotion des produits et l'amélioration du fonctionnement des filières et des marchés, du secteur des bovins à celui des porcins en passant par les ovins, les volailles de chair, les palmipèdes gras et les poules pondeuses.

Face à l'ouverture et à la volatilité croissante des marchés, les filières viandes, fragilisées par plusieurs années de crise, doivent relever des défis majeurs pour assurer leur pérennité. Pour les aider à préparer l'avenir, FranceAgriMer a engagé, à la demande ...

... du ministre en charge de l'agriculture, une réflexion stratégique sur les perspectives du secteur à moyen terme.

La réforme des systèmes de cotations bovines et ovines

FranceAgriMer a poursuivi cette réforme pour mieux répondre aux besoins des filières. Comme prévu, les nouveaux dispositifs de cotations des veaux de boucherie et des ovins ont été déployés début 2013. Grâce à une remontée dématérialisée des données de prix des abatteurs et des grilles de cotations renouvelées, ces outils apportent davantage de représentativité et de précision aux cotations, contribuant ainsi à améliorer la transparence et la connaissance des marchés. Avec deux régions de cotations pour les ovins (Poitiers, Toulouse) et trois pour les veaux de boucherie (Rennes, Lyon, Toulouse), les nouveaux bassins sont plus vastes et regroupent chaque semaine un nombre important d'animaux.

Les grilles de cotations ont été révisées à partir des propositions interprofessionnelles associant de nombreux critères : pour les veaux, le type d'animal, la conformation et la couleur ; pour les ovins, le type d'animal, le poids et la conformation.

Pour une meilleure représentativité commerciale, les grilles de cotations « Gros bovins entrée abattoirs » ont été précisées fin 2013, avec la distinction de nouveaux types génétiques – vaches et jeunes bovins Blonde d'Aquitaine et Parthenaise – et la prise en compte de l'état d'engraissement 2 pour les jeunes bovins et les taureaux.

La valorisation du cinquième quartier des filières bovine, ovine et porcine

FranceAgriMer a conduit une étude sur la valorisation du cinquième quartier (abats, produits tripiers, os, graisse, sang, cuirs et peaux) dans ces secteurs.

Cette étude recense les gisements de matières premières et leur valorisation par grands débouchés : alimentation humaine, pet food, médicaments, utilisations industrielles (oléochimie, fertilisants, production d'énergie ou de biocarburants et maroquinerie). Elle décrit les grandes tendances d'évolution des marchés, avec notamment l'érosion de la consommation des ménages en produits tripiers et abats, mais évoque des débouchés croissants vers la Chine et certains pays d'Afrique. L'étude compare également les performances des différentes filières animales sur la valorisation des co-produits

La France est le

1^{er}
pays européen
producteur de viande bovine

Son cheptel compte

19,1
millions
de têtes



VIANDES ROUGES, LE MARCHÉ EN 2013

Veau de boucherie : un manque de débouchés ralentit l'activité en France

Les mises en place des veaux dans les ateliers d'engraissement sont restées modérées tout au long de l'année 2013. Ce repli de la production, qui se situe dans la lignée des dernières années, s'explique par la prudence des opérateurs face à la hausse des coûts de production et, avec la baisse de la consommation, au manque de débouchés. Le prix du veau s'est établi en 2013 en moyenne à 6,2 €/kg de carcasse, comme en 2012, avec des variations importantes des prix au cours de l'année. Au détail, malgré une hausse modérée du prix au détail (+2,8%), la consommation a baissé de 2,3%.

Viande bovine : le ralentissement des réformes entraîne une chute des abattages

Après plusieurs années de baisse des effectifs, la décapitalisation s'est arrêtée en 2013, tant en races laitières qu'en races allaitantes. Les abattages ont reculé de 9,7% pour les vaches et de 7,2% pour les génisses. L'année 2013 se caractérise également par une chute des exportations de gros bovins mâles finis dont les volumes sont passés de 122 500 têtes à 43 000 têtes. Alors que la France avait progressivement développé ses exportations sur les pays tiers et profité de nouvelles opportunités, l'arrêt des exportations vers la Turquie et le recul de la demande sur

certaines de ses marchés a réduit l'activité des opérateurs à l'exportation. Ces volumes se sont reportés sur le marché français avec une augmentation des abattages de jeunes bovins (+9,9%), qui ont compensé le manque de viande de vaches de réforme et de génisses.

Broutards : repli des exportations sur le début d'année avant une reprise liée à la baisse des cours

La baisse du nombre de femelles reproductrices en début 2012 a réduit la disponibilité en bovins mâles de 8 à 12 mois en début d'année, avant une reprise en fin d'année avec l'arrivée des veaux issus des vêlages de l'hiver 2012/13. L'année 2013 a été marquée par un nouveau recul des exportations de bovins destinés à l'engraissement, principalement dû à une demande moins dynamique de la part de l'Italie, premier client de la France en matière de broutards. Même si les ventes restent faibles, des débouchés se sont développés sur les pays tiers, en particulier vers l'Algérie qui a doublé ses achats et importé plus de la moitié des bovins maigres destinés au marché international.

Viande ovine : chute de la production et de la consommation

En 2013, le cheptel ovin a encore diminué de 2% par rapport à 2012. La production a baissé dans une proportion comparable



avec une diminution des abattages d'agneaux de 2,9%. La productivité numérique apparente stagne à un niveau inférieur à 0,7 agneau produit par brebis. La faiblesse de la demande, avec une diminution des achats des ménages de 3,5%, a limité le niveau des importations de viande ovine (107 000 tec), qui ont reculé de 3,1% en provenance de l'Union européenne et de 9% en provenance de la Nouvelle-Zélande, pays dont les exportations ont été réorientées sur la demande asiatique.

Dans ce contexte, le prix des agneaux s'est maintenu à un niveau élevé (6,24 €/kg de carcasse), soit une augmentation de 0,9% par rapport à 2012.

Une nouvelle baisse de la consommation et une hausse des prix généralisée

La hausse des prix à la production liée à celle de l'alimentation animale, constatée pour toutes les viandes, s'est répercutée sur les prix à la consommation (+ 3%). Dans un contexte de crise économique durable pour le consommateur, le facteur prix a été déterminant. Les achats de l'ensemble des viandes de boucherie (restauration hors foyer et ménages) ont subi un nouveau recul de 0,7%. Les ménages ont substitué leurs achats de viande rouge à des achats de produits meilleur marché (jambon, charcuterie, volaille, œufs, viandes surgelées...), et diminué leur consommation globale de viande. Même les produits bon marché (viandes porcines, bœuf haché surgelé) voient leur consommation diminuer.

“ Nous voulons conserver une production attractive pour les éleveurs, en soutenant l'élevage allaitant et l'engraissement. ”



TROIS QUESTIONS À... MAINTENIR UNE PRODUCTION ATTRACTIVE POUR LES ÉLEVEURS

Pierre Chevalier,
président du Conseil spécialisé ruminants
et équidés

Quelles sont les priorités pour la filière viande bovine à moyen terme?

Pierre Chevalier: En France, premier pays producteur et consommateur de viande bovine, dans un marché mondial en augmentation, la filière doit se placer dans une perspective dynamique. Elle doit saisir toutes les opportunités sur le plan national, européen et international. Les professionnels sont face à deux défis: le premier, améliorer leur compétitivité en assurant la double performance économique et environnementale; le second, maintenir et développer leur production.

Le ministre vous a donné des orientations stratégiques pour la filière bovine..

P. C.: Oui. Il nous a demandé de construire une stratégie partagée entre les différents maillons de la filière sur la valorisation de la production. Il faut satisfaire le marché national, trouver de nouveaux débouchés rémunérateurs vers les pays tiers et poursuivre notre effort sur l'Europe. Pour atteindre ce but, nous développons le marketing des viandes et l'identification de l'origine France des produits carnés. Il s'agit ici de soutenir la consommation nationale et développer les exportations, notamment vers les pays du pourtour méditerranéen et les marchés asiatiques.

Par ailleurs, nous devons renforcer la compétitivité des différents maillons de la filière bovine, tant au niveau des exploitations que des abattoirs et des entreprises de transformation, en recherchant la création de valeur en France. Le souhait du ministre? Augmenter notre potentiel de production au travers de l'engraissement, pour conforter notre secteur (abattoirs, ateliers de découpe et de transformation dans le secteur privé ou coopératif).

Enfin, nous voulons conserver une production attractive pour les éleveurs, en soutenant l'élevage allaitant et l'engraissement.

Que peut-on dire des perspectives de la filière viande ovine?

P. C.: La stratégie retenue porte sur le renouvellement des générations, compte tenu du nombre important d'éleveurs qui cesseront leur activité dans les prochaines années et de l'insuffisance des installations. Parallèlement, nous voulons optimiser la maîtrise technique, sanitaire et économique des troupeaux pour accroître la productivité des élevages et augmenter le nombre de kilos d'agneaux commercialisés. Enfin, nous plaçons pour le maintien d'une production attractive pour les éleveurs assurant un revenu correct et de bonnes conditions de travail.



...
par rapport à celles de nos principaux concurrents européens : les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Irlande. La valorisation des co-produits est primordiale dans l'équilibre économique des filières viande (7 % du chiffre d'affaires total). Constatant qu'il existe un potentiel inexploité, l'étude préconise des pistes pour optimiser leur qualité et accroître leur valorisation.

Ces pistes reposent sur l'amélioration de l'état sanitaire du troupeau (qualité des abats et des peaux). Mais aussi sur un meilleur partage de la valeur, sur la relance de la consommation intérieure de produits tripiers, l'innovation avec la mise au point de nouveaux produits, et enfin sur le renforcement des exportations pour satisfaire une demande mondiale soutenue.

L'établissement encourage la création d'un réseau structuré d'abattoirs

Prévu à l'article D. 654.8 du Code rural et créé par arrêté du 9 février 2012, l'Observatoire national des abattoirs est une instance de réflexion, d'analyse et de proposition qui peut émettre des avis et définir des orientations stratégiques dans le domaine économique, sanitaire, technique, social et sociétal.

Le fonctionnement de l'Observatoire s'appuie sur une base de données administratives et sur les travaux des commissions interrégionales. FranceAgriMer en assure le secrétariat.

En 2012, FranceAgriMer a lancé un dispositif d'aides pour les entreprises d'abattage d'animaux de boucherie afin de favoriser l'émergence d'un réseau structuré d'abattoirs, répartis sur le territoire selon les capacités et les perspectives de production, et l'évolution de la consommation.

L'établissement accompagne ainsi la restructuration des abattoirs et le développement de stratégies économiques spécifiques.

Ce dispositif a été prorogé en 2013. Il a été recentré sur deux types d'aides : les investissements concernant les outils d'abattage par le biais de l'automatisation des process et de la robotisation ; la restructuration à travers la reprise d'actifs. Au total, en 2013 FranceAgriMer a alloué un budget de 4 millions d'euros au dispositif d'aide aux abattoirs.

Accompagner la filière ovine

Dans le cadre du plan d'adaptation lancé en 2010 pour restaurer les conditions de production de la filière, FranceAgriMer a poursuivi ses efforts en faveur de la rénovation



La France produit **31 %**
de la viande de veau européenne

de l'appui technique avec une enveloppe complémentaire de 1,13 million d'euros. Concernant le « plan stratégique génétique ovine » élaboré par France Génétique Élevage, l'établissement a soutenu un programme d'innovation génétique ovine. Il comprend une action de phénotypage fin des béliers sur les performances de reproduction et l'élaboration d'une banque de données en vue de la mise au point d'un outil de filiation génomique, pour un montant de 316 000 euros sur 2 ans.

Autre action d'appui à la filière ovine : la mise en place d'un dispositif d'aide à l'équipement en matériel de lecture des boucles électroniques pour les organisations de producteurs, les entreprises de négoce et d'abattage de la filière. FranceAgriMer souhaite faciliter l'application de la réglementation sur la traçabilité des ovins qui prévoit l'identification électronique individuelle et l'obligation, depuis le 1^{er} juillet 2012, d'un suivi des mouvements des animaux à chaque étape de la filière. En 2013, 20 entreprises ont ainsi pu bénéficier d'un montant d'aide total de 120 000 euros.

Favoriser le bien-être animal, encourager la mise aux normes des élevages

Un soutien à la mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal pour les truies gestantes, les palmipèdes gras et les poules pondeuses biologiques a été mis en place. Il s'agit d'aider les éleveurs dans la réalisation d'investissements pour l'aménagement de leurs bâtiments d'élevage.

Pour le secteur porcin, dont la mise aux normes devait être terminée au 31 décembre 2012, ce programme, démarré en 2008, aura permis de contribuer à la modernisation de plus de 2 900 élevages et de 400 000 places. Dans le cadre de la crise porcine, FranceAgriMer a maintenu son soutien en 2013. 84 nouveaux dossiers ont été financés pour un montant de 1,09 million d'euros.

Pour les palmipèdes gras, 181 dossiers et près de 185 541 places de gavage en cages collectives ont fait l'objet de soutien, pour un montant de 3,15 millions d'euros en 2013. Soit, sur 3 ans, un total de 514 bénéficiaires, 536 762 places aménagées et 10,2 millions d'euros d'aides.



→ LA FILIÈRE VIANDES ROUGES EN CHIFFRES

La viande bovine

La France est le 1^{er} pays européen producteur de viande bovine.

Son cheptel compte 19,1 millions de têtes, dont 58 % sont d'origine allaitante et 42 % d'origine laitière. La production couvre 93 % (96 % en 2012) de la consommation intérieure. Elle se compose à 48 % de viande de **vache**, à 39 % de viande de **jeunes bovins** et de **bœufs** et à 13 % de viande de **génisse**. Les tonnages abattus représentent 1 231 000 tonnes et les échanges sont importants avec nos partenaires européens : les exportations (241 000 tonnes) représentent 19 % de la production et les importations (346 900 tonnes) 25 % de la consommation.

La filière bovine se caractérise également par la production d'animaux jeunes destinés à l'exportation. Près d'un million d'animaux jeunes (broutards) a été exporté en 2013, principalement en Italie et en Espagne, avec quelques autres débouchés sur les pays du pourtour méditerranéen.

Le veau de boucherie

La France produit 31 % de la viande de veau européenne et en consomme 37 %.

La filière veau de boucherie est organisée de manière intégrée, depuis la fabrication de l'aliment d'allaitement jusqu'à l'abattage. Les volumes sont globalement en diminution depuis 25 ans, à cause du repli du cheptel des vaches laitières et, plus récemment, de la dérégulation progressive du marché européen des produits laitiers. L'augmentation régulière du poids des animaux ne compense pas les baisses d'effectifs. En amont et en aval de la filière, d'importantes restructurations ont eu lieu ces dernières années et se poursuivent pour s'adapter à un marché très sensible aux évolutions de la consommation. La production est concentrée dans l'ouest de la France, en particulier en Bretagne et en Pays de la Loire (44 % des veaux de boucherie élevés).

La viande ovine

La France est le 3^e pays producteur européen de viande ovine.

Son cheptel compte 3,6 millions de **brebis allaitantes**, détenues par 22 000 éleveurs, et 1,2 million de **brebis laitières** détenues par 4 800 éleveurs. Deux systèmes de production de viande coexistent, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergerie. Malgré un important plan de relance de la production, une revalorisation des aides directes et le développement des signes de qualité, la filière rencontre des difficultés pour stabiliser les effectifs de brebis allaitantes, en baisse depuis 1982 (-1,9 % par an), et pour maintenir les tonnages produits. Actuellement, la production ne couvre que 42 % de la consommation.

La viande de cheval

La France se situe au 4^e rang européen pour la production de viande de cheval. Le cheptel équin français est constitué de 352 000 chevaux de selle, de sport ou de loisirs et de 62 500 chevaux lourds. Chaque année, une centaine d'abattoirs traite environ 5 000 tonnes de viande et près de 10 000 chevaux sont exportés en vif, principalement vers l'Italie et l'Espagne. L'approvisionnement de la filière française s'appuie pour une large part sur l'importation de viandes conservées sous vide et congelées, en provenance d'Argentine, du Brésil, d'Uruguay et du Canada. La demande intérieure (17 327 tonnes en 2013) recule chaque année. Elle a été divisée par deux en dix ans et ne représente que 0,5 % de la consommation totale de viande.

Sur la période 2012/13, l'aide aux investissements réalisés par les éleveurs de poules pondeuses biologiques pour la mise aux normes des bâtiments, dans le cadre de l'application du règlement (CE) n° 889/2008, aura accompagné 42 projets pour l'agrandissement des bâtiments et leur aménagement.

L'ensemble des programmes d'aides mis en œuvre dans les différentes filières en vue de l'amélioration du bien-être animal représente un soutien de 60 millions d'euros sur 3 ans.

Soutenir les abattoirs de volailles et la filière « volaille grand export »

En 2013, l'actualité de la filière « volailles de chair » a été marquée par deux événements importants : la mise en place d'un plan d'actions pour la filière avicole française afin de lui redonner une dynamique, et la baisse puis l'arrêt des restitutions adopté par la Commission européenne au mois de juillet. Face à cette situation, le gouvernement a annoncé un plan d'actions « filière volaille » lors du SPACE, salon dédié à l'élevage, à Rennes, avec une accélération des mesures





... du plan stratégique et le déblocage d'aides d'urgence pour l'amont de la filière export (accoueurs, organisations de production). Dans ce cadre, FranceAgriMer a lancé deux dispositifs de soutien: en premier lieu, une aide à la compensation des pertes d'excédent brut d'exploitation pour les entreprises ayant une activité de sélection et de reproduction avicole ainsi que de production de volailles et de fabrication d'aliments. Le dispositif a été élaboré dans le cadre du régime des aides « de minimis » et doté d'un budget de 4 millions d'euros. En second lieu, l'établissement a soutenu l'effort d'investissement des entreprises d'abattage/découpe ayant une activité sur le marché intérieur ou à l'export. Initialement mis en place pour restaurer la compétitivité du maillon aval de la filière afin de faire face à la concurrence sur le marché intérieur, le dispositif a été renforcé en cours d'année pour intégrer les difficultés de toutes les entreprises industrielles. FranceAgriMer a doté ce plan de 7,5 millions d'euros.

De nouveaux marchés pour les exportations vers les pays tiers

En 2013, avec un durcissement des exigences des pays importateurs, l'unité d'Appui aux exportateurs a reçu 11 missions d'audit sanitaire représentant des enjeux économiques majeurs. L'unité a inscrit, dans le cadre du Comité export Sanitaire et phytosanitaire (SPS), une trentaine de destinations comme prioritaires. La levée des embargos consécutifs à la crise de l'ESB se poursuit avec, par exemple, la réouverture du marché japonais pour la viande bovine en février 2013 et de nouveaux accès au Moyen-Orient. La présence des viandes porcines françaises se développe en Asie avec l'ouverture du marché taïwanais. ●

Michel Meunier, délégué filière /
@: michel.meunier@franceagrimer.fr



L'Hexagone est au
1er
rang
des pays européens
pour la production de volailles

1,8 million
de tonnes
produites chaque année



FranceAgriMer a proposé un appui concret aux opérateurs pour moderniser les entreprises, optimiser la qualité sanitaire et le bien-être animal, soutenir l'organisation économique et identifier de nouveaux débouchés.

VIANDES BLANCHES, ZOOM SUR LE MARCHÉ ET LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2013

Œufs : une reprise progressive de la production

Suite à la mise aux normes des élevages en application de la directive européenne sur le bien-être animal, la production, déficitaire en 2012, a retrouvé début 2013 son niveau précédent. La modernisation des élevages a même engendré une augmentation des capacités de production (de l'ordre de 10 %) qui a pesé sur les prix jusqu'en été. Au dernier semestre, la situation s'est progressivement améliorée grâce à une mobilisation forte de la filière. La reprise de la production a permis de réduire les importations d'œufs et d'ovo-produits. Le solde des échanges commerciaux, qui s'était fortement dégradé en 2012, a retrouvé son niveau antérieur avec des exportations en forte progression vers l'Asie, le Benelux et les pays du Golfe.

Porc : le recul se poursuit

Sous l'effet conjugué des difficultés (coût élevé de l'alimentation animale, faible progression des prix du porc, contraintes environnementales...) et de l'obligation de mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal, la production porcine a enregistré pour la troisième année consécutive une baisse de production (-1,6 % en têtes). Sur trois ans, la baisse

atteint 4 % soit 1 000 000 de porcs. Le développement des surcapacités d'abattage a généré des restructurations dans la filière, avec la fermeture d'un abattoir de grande taille en 2013. La valeur des exportations françaises (- 4 %) baisse malgré un commerce stable en volume, et l'augmentation des importations de produits à forte valeur ajoutée (pièces de découpe, salaisons...) entraîne une nouvelle dégradation de la balance commerciale (- 212 millions d'euros). Les exportations de la France progressent sur des produits courants (viande fraîche ou congelée, co-produits) en Russie et Chine mais diminuent sur le marché communautaire, la Corée du Sud et le Japon, marchés demandeurs de produits à plus haute valeur ajoutée.

Volaille de chair : reprise de la production de volaille

La production de volaille de chair s'est redressée en 2013 de 0,7 %, pour atteindre 1 837 000 tonnes. Le secteur du poulet a été le moteur de la croissance (+ 5,1 %), porté par un dynamisme des exportations tant vers l'Union européenne que vers les pays tiers et par un meilleur approvisionnement du marché intérieur. En revanche, la production de dinde a enregistré une forte baisse (- 9,5 %), de

même que les abattages de canards, en repli de 3,6 %.

L'excédent commercial s'est amélioré en 2013, du fait de l'augmentation des exportations vers les pays tiers et de la réduction du déficit avec l'Union européenne, malgré une nouvelle augmentation des importations de poulet (+2,2 %).

Concernant les exportations sur le Proche-Orient et le Moyen-Orient, l'année a été marquée par la suspension des restitutions en juillet.

En forte progression au 1^{er} semestre, les tonnages exportés ont ensuite reculé face à la concurrence brésilienne. On note un léger repli de la volaille en France du fait du recul de la consommation de dinde (- 5,2 %) et de canard (- 5,1 %).

Lapin : une consommation qui diminue

En 2013, la production accuse une nouvelle baisse (- 3 %), la consommation recule fortement (- 5,4 %), avec une diminution importante des achats de lapins entiers qui s'étaient momentanément redressés en 2012. Le bon niveau des exportations et la diminution des importations ont contribué à l'équilibre du marché.



→ LA FILIÈRE VIANDES BLANCHES EN CHIFFRES

Les viandes de volailles

La France est au 1^{er} rang des pays européens pour la production de volailles, avec 1,8 million de tonnes produites chaque année. Elle compte environ 20 000 exploitations spécialisées qui produisent principalement 1 100 000 tonnes de **poulet**, 375 000 tonnes de **dinde** et 227 000 tonnes de **canard**. Avec un taux d'auto-approvisionnement de 112 %, la filière fait l'objet de nombreux échanges. Les exportations françaises ont atteint 652 000 tonnes en 2013 (266 000 tonnes sur l'Union européenne et 386 000 tonnes sur les pays tiers), soit un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Mais les importations de poulet en provenance des pays européens se sont fortement développées au cours des 10 dernières années pour répondre à l'augmentation de la consommation.

Le lapin

Environ 4 000 éleveurs, principalement localisés en Bretagne et Pays de Loire, produisent 38 millions de lapins par an (45 000 tonnes), pour l'essentiel destinés au marché intérieur. La consommation est structurellement orientée à la baisse (- 2,5 % par an depuis 10 ans) malgré le développement des préparations. La réduction des importations et le développement des exportations permettent à la filière de dégager un solde commercial positif.

La viande porcine

La France est le 3^e producteur européen de viande porcine, avec 24 millions de porcs abattus chaque année représentant un volume de 1 953 800 tonnes. La majorité de la production est réalisée par 6 000 éleveurs de porcs concentrés dans le Grand Ouest. Le système d'élevage dominant est le système naisseur-engraisseur, qui détient 85 % des **truies** et produit 66 % des **porcs charcutiers**. Plus de 90 % de la production est mise sur le marché par une soixantaine d'organisations issues du secteur coopératif. En trois ans, la production française a baissé de 4 %. La filière doit faire face à une forte hausse du coût de l'aliment (environ 60 % du coût de production) et au développement de la concurrence des autres pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Espagne). La balance commerciale se dégrade progressivement, elle est devenue déficitaire en valeur du fait du manque de valeur ajoutée des produits commercialisés.

Les œufs

La France est le 1^{er} pays producteur d'œufs de l'Union européenne, avec 13 milliards d'œufs pondus chaque année. La production française, comme celle de l'Union européenne, en fort recul en 2011 et 2012 à la suite de l'application de la directive européenne sur le bien-être animal des **poules pondeuses**, s'est vivement redressée en 2013, avec des augmentations de capacité de l'ordre de 10 % qui ont pesé sur le marché, entraînant la baisse du niveau des prix. Les systèmes alternatifs (plein air, labels, agriculture biologique) se développent rapidement et représentent maintenant 32 % de la production.

Le foie gras

La France est le 1^{er} producteur mondial de foie gras. 75 % du foie gras mondial est produit en France, les autres pays producteurs sont la Bulgarie et la Hongrie. La production de foie gras français se fait pour l'essentiel dans le Sud-Ouest, mais également dans l'Ouest et l'Est de la France. Elle représente 19 500 tonnes, en léger recul depuis deux ans. Le **canard** domine le marché (97 %) au détriment de l'**oie**. La balance commerciale s'améliore en 2013, avec la réduction des importations et le développement des exportations, notamment vers les pays tiers.

Nous devons agrandir la taille de nos élevages afin de tout mettre en œuvre pour gagner en compétitivité.



TROIS QUESTIONS À... ALLIER PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Jean-Michel Serres,
président du Conseil spécialisé viandes blanches

Quelles sont les priorités des filières viandes blanches à moyen terme ?

Jean-Michel Serres : Nous souhaitons moderniser et restructurer les bâtiments d'élevage, ce qui entraînera un bilan positif sur le plan environnemental, par exemple pour l'économie d'énergie, et sur le plan sanitaire.

Nous devons aussi agrandir la taille de nos élevages afin de tout mettre en œuvre pour gagner en compétitivité.

Dans ce contexte, vous avez élaboré un plan stratégique à l'horizon 2025 pour les trois filières... Que peut-on dire de celui consacré au secteur œufs ?

J.-M. S. : Il repose sur trois objectifs : d'abord, connaître et mieux maîtriser la production d'œufs en coquille en diffusant des indicateurs sur l'évolution de la production. Ensuite, conforter le marché intérieur en saisissant toutes les opportunités pour augmenter la consommation de ce produit bon marché. Enfin, mettre en place une cellule export au sein de l'interprofession dédiée à la connaissance et à l'exploration collective des débouchés.

Quels sont les axes forts de votre stratégie pour la filière volailles de chair et la filière viande porcine ?

J.-M. S. : Concernant la filière avicole, le Conseil spécialisé a élaboré un plan basé sur le développement des performances économiques et environnementales des élevages, la restauration de la compétitivité des entreprises pour conquérir tous les marchés, la modernisation des relations commerciales, le renforcement de la gouvernance de la filière, la promotion des métiers et des produits...

Concernant la filière viande porcine, le Conseil a proposé une stratégie fondée sur le maintien du niveau de performances techniques des élevages et une production respectant l'environnement. Notre plan se base aussi sur l'adaptation de l'outil industriel abattage-découpe et la réduction concertée des surcapacités. La stratégie se fonde également sur la prise en compte de la volatilité des prix des matières et sur une meilleure valorisation de la production française. Enfin, les professionnels souhaitent pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société.



VINS

Présence exceptionnelle de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, à l'occasion d'un Conseil spécialisé des filières viticole et cidricole de FranceAgriMer, première année du nouveau programme national quinquennal pour les années 2013/2018... Mais aussi compromis sur le cadre européen de la gestion du potentiel de production et premiers travaux sur la rédaction du plan stratégique de la filière : 2013 aura été une année riche, tant en réflexion stratégique qu'en termes d'actions.

2013, UNE ANNÉE ACTIVE POUR LA FILIÈRE



Le millésime 2013 a été marqué par une récolte en petite quantité, contrairement à l'Italie et l'Espagne qui ont vu leur production croître fortement. Même si les transactions ont pu rester fermes tant en prix qu'en volume, les disponibilités sont aujourd'hui faibles et les stocks dans certaines régions au plus bas. En effet, la filière sort de deux années de faible récolte. Mais elle a su relever nombre de défis, et non des moindres. Retour sur une campagne fructueuse et riche en avancées.

Un Conseil spécialisé élargi à la représentation des régions

L'établissement conforte son rôle de lieu d'échanges national et de débats sur la filière viticole, et le Conseil spécialisé s'affirme comme un véritable espace d'orientation de la politique des filières viticole et cidricole. En 2013, il a intégré la représentation des régions de France afin de tenir compte de l'évolution des politiques régionales en matière d'agriculture.

Les orientations de crédits adoptées pour la filière viticole

En 2013, les crédits nationaux spécifiquement affectés aux filières viticole et cidricole sont estimés à environ 12,5 millions d'euros. Ils ont été partagés entre différentes aides. D'abord, les aides dans les exploitations, pour 530 000 euros. Deux dispositifs sont toujours concernés : le diagnostic des exploitations en cave ...

particulière et la plantation et la rénovation de vergers de fruits à cidre en zone AOC ou IGP pour la campagne de plantation 2014. Ensuite, les contrats de projets État-Région. Les crédits ont financé des études et l'acquisition de données, gérées en crédits multi-filières. En 2013, le montant qui a été alloué pour les filières viticole et cidricole a été d'environ 1 million d'euros. Enfin, des actions de promotion ont été financées à hauteur de 8 millions d'euros, et la recherche et l'expérimentation soutenues pour 2 millions d'euros. Soit un total de 10 millions d'euros déployés par le Fonds des filières viticole et cidricole pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement.

Des plans collectifs de restructuration pour les bassins viticoles

La mise en place de ces plans dans la quasi-totalité des bassins viticoles français a permis aux acteurs concernés de mener des réflexions collectives de fond et de stratégie à l'intérieur de chaque bassin sur les politiques de restructuration du vignoble. Ainsi, lors de différentes séances, les membres du Conseil ont agréé les plans collectifs des bassins viticoles « Languedoc-Roussillon », « Aquitaine », « Vallée du Rhône-Provence », « Charentes-Cognac », « Val de Loire-Centre », « Beaujolais-Lyonnais », « Sud-Ouest », « Savoie » et « Corse ». Le Conseil a également validé les critères d'éligibilité et de priorité pour ces plans déposés en application du programme national d'aide de l'OCM vitivinicole pour les campagnes 2012/13 à 2014/15.

Les attentes de la filière vin concernant la fiscalité comportementale

À l'occasion du Conseil du 15 mai, les professionnels (producteurs, négociants, représentants des bassins...) ont souhaité interpellier les Pouvoirs publics sur leur forte inquiétude liée au projet de taxation du vin, en réflexion au Sénat.

Les débats ont concerné les travaux sur la fiscalité comportementale, menés par la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale du Sénat, chargée d'un rapport sur ce sujet, et plus généralement les questions en cours au sein des Pouvoirs publics sur la pertinence du recours à la fiscalité pour influencer les comportements jugés à risque en matière de santé publique. La filière viticole a réaffirmé son opposition au principe même de fiscalité comportementale, dénonçant son inefficacité.



La production française de vin oscille entre

40 et 55 millions d'hectolitres suivant les années

L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE SUR LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS DE LA VINIFICATION

Après trois ans de recherche, les conclusions de l'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification ont été présentées à la filière viticole par l'Institut français de la vigne et du vin au cours du Conseil spécialisé du 17 avril. Son but : évaluer l'intérêt des différentes voies de valorisation des sous-produits vinicoles (marcs, bourbes, lies) en termes techniques, environnementaux, économiques et réglementaires.

Parmi celles qui ont été étudiées, on retiendra : l'épandage direct sur terres agricoles, le compostage et le co-compostage des sous-produits vinicoles puis l'épandage des composts obtenus, la distillation et la valorisation matière de sous-produits de la distillation (alcools, cellulose et hémicellulose, tanins, huile de pépins de raisin...), la méthanisation et la réduction du volume des sous-produits liquides. Après la présentation des conclusions, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur une éventuelle évolution de la réglementation française, au sein de groupes de travail, en vue de la mise en place d'un nouveau dispositif à partir de la récolte 2014. Un projet de décret relatif à l'élimination des sous-produits de la vinification a été proposé à l'avis du Conseil en décembre 2013.



Lors du Conseil spécialisé du 20 février, les professionnels ont à nouveau félicité les services du ministère en charge de l'agriculture pour les négociations réalisées avec les partenaires européens (réglementation liée aux droits de plantation), tout en appelant au maintien de la vigilance pour continuer à défendre la position française.

Les professionnels ont fait valoir que la consommation de vin en France avait baissé de 20% sur la dernière décennie. Ils ont également tenu à souligner le caractère « stigmatisant » de la fiscalité comportementale pour l'image du vin. En effet, ancré dans l'histoire et la culture française, il participe au rayonnement international de la France, et contribue à son activité économique.

C'est ainsi que les différentes familles professionnelles de la filière viticole ont appelé à la concertation et au dialogue avec les Pouvoirs publics, plaidant pour la mise en œuvre de politiques d'éducation et de prévention, notamment sur les repères de consommation.

Le Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer a donc adopté, lors de sa séance du 15 mai 2013, une délibération sur les attentes de la filière concernant la fiscalité comportementale.

Un enjeu clé : renforcer la recherche sur les maladies de la vigne

Les réunions du Conseil ont été, durant toute l'année dernière, l'occasion d'évoquer les thématiques liées à la recherche et au développement, plus particulièrement les maladies du bois et la flavescence dorée. Ces problématiques constituent un sujet important qui inquiète les viticulteurs français et les pays producteurs.

Les professionnels ont rappelé la nécessité d'amplifier l'effort de recherche, tant sur le plan national qu'europpéen. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance d'un réseau de surveillance efficace et pertinent. Dans ce contexte, la direction générale de l'Alimentation du ministère a présenté en février et novembre 2013 un projet d'arrêté concernant la lutte contre la flavescence dorée. Les consultations ont permis d'identifier les voies d'amélioration à apporter aux mesures prises : d'abord, une redéfinition des modalités d'établissement et des conditions de surveillance dans les périmètres de lutte ; ensuite, un renforcement du recours au traitement à l'eau chaude des bois et plants de vigne dans une stratégie préventive ou curative.

Ce dispositif organisationnel a tenu compte de la réforme récente de la gouvernance sanitaire, notamment de la mise en place des Organismes à vocation sanitaire (OVS).



...
OCM vitivinicole : bilan du premier programme quinquennal 2008/2013

Un bilan du premier programme quinquennal 2008/2013 de l'OCM vitivinicole a été présenté aux membres du Conseil. Sur les cinq années de ce programme d'aide à la filière vitivinicole, 1,17 milliard d'euros a été payé au total par FranceAgriMer. De plus, durant toute l'année 2013, un important travail de préparation des nouveaux programmes d'aide pour l'investissement des entreprises et d'aide à la promotion des vins sur les marchés des pays tiers par les entreprises et les interprofessions a été entrepris. L'ensemble des acteurs de la filière a été associé à cette réflexion. Ce travail a permis l'ouverture, en fin d'année 2013, de ces deux dispositifs d'aide.

L'information économique, essentielle pour mieux se positionner

En complément du suivi régulier des marchés, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total d'environ 1 million d'euros. L'établissement a continué à financer l'observatoire de la viticulture, qui met à la disposition de la filière, sous forme de cartes et de tableaux dynamiques, des informations sur le potentiel viticole (arrachage, replantation), sur la récolte et la première transformation.

Comme chaque année, FranceAgriMer a actualisé une veille concurrentielle reposant sur l'examen de six facteurs de compétitivité. Ces éléments concernent les filières viticoles des quinze principaux pays concurrents de la France. L'établissement joue ici un rôle déterminant : grâce à son approche globale et méthodique, il offre aux professionnels des chiffres-clés qui les aident à se situer sur le marché et à mieux positionner leurs produits. ●

Anne Haller, déléguée filière /

@ : anne.haller@franceagrimer.fr

En France, la vigne occupe près de

3%
 des terres arables

42 millions
 d'hectolitres de récolte



FRANCEAGRIMER : UN RÔLE-CLÉ DANS LA GESTION DE LA RÉSERVE NATIONALE DE DROITS DE PLANTATION

Le dispositif de gestion du potentiel viticole français s'appuie sur une réserve nationale de droits de plantation, gérée par FranceAgriMer. Ses modalités de fonctionnement sont adaptées en fonction de l'état du potentiel viticole, des demandes de droits de plantation par les viticulteurs, des stocks et des flux de droits. Les questions relatives aux cessions de droits de la réserve vers les bénéficiaires d'autorisations de plantation et à l'opportunité d'achats de droits par la réserve se posent à l'occasion de chaque campagne. Ainsi, la campagne de ventes de droits par la réserve a été ouverte du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Aucun achat de droits n'a été effectué durant la campagne 2012/13, compte tenu du niveau des stocks, et un prix de vente unique de 1 000 euros à l'hectare a été proposé à l'ensemble des demandeurs.





→ LA FILIÈRE EN CHIFFRES

Surface: environ 755 000 ha de vignes en production en 2013 dont:

- 447 000 ha d'AOP
- 192 000 ha d'IGP
- 41 000 ha de vins sans IG
- 75 000 ha de vins aptes à la production d'eau-de-vie.

Au niveau mondial, la France se place en **2^e** position après l'Espagne.

En 2013, la France était le

3^e producteur mondial de vins; environ 17% du vin mondial est français.

La filière fournit en France

plus de **600 000** emplois directs et indirects et plus de 15% de la valeur de la production agricole.

La France prend la **2^e** place des plus grands pays consommateurs de vin, avec 28,1 millions d'hectolitres.

Les exportations françaises de vin atteignent 14,5 millions d'hectolitres en 2013, soit **7,8** milliards d'euros.

La France a importé plus de **5,2** millions d'hectolitres de vin en 2013, provenant principalement d'Espagne.

“ La nécessité de conserver une OCM vitivinicole spécifique avec son programme national de mesures structurantes. ”



TROIS QUESTIONS À... UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE VITIVINICOLE

Jérôme Despey,
président du Conseil spécialisé
des filières viticole et cidricole

Quelles ont été les grandes priorités du Conseil spécialisé en 2013?

J. D. : La présence exceptionnelle du ministre en charge de l'agriculture, Stéphane Le Foll, lors de la séance du 20 février, a été l'occasion d'un échange sur l'actualité de la filière viticole française. J'ai rappelé au ministre nos trois enjeux: l'importance capitale du système des autorisations de plantation, afin de pouvoir conserver un outil de régulation; la nécessité de conserver une OCM vitivinicole spécifique, avec son programme national de mesures structurantes, ainsi que l'intégralité de son budget et sa durée; enfin, nous avons rappelé à notre ministre de tutelle la nécessité de poursuivre les actions de promotion et de recherche et développement dans le cadre du Fonds pour les filières viticole et cidricole. Ce fonds est mis en place au sein de FranceAgriMer, avec le concours financier à parts égales des interprofessions et de l'établissement.

Quel a été le message du ministre pour FranceAgriMer?

J. D. : Stéphane Le Foll a assuré les membres du Conseil de sa vigilance sur ces sujets. Par ailleurs, il a profité de sa présence pour réaffirmer le rôle-clé de FranceAgriMer. Il a souhaité que l'établissement continue de représenter un lieu de discussions et d'orientations stratégiques pour l'ensemble des filières agricoles françaises, tout en assurant les professionnels du renforcement de cette mission dans le cadre de la Loi d'avenir de l'agriculture.

Vous avez remis un rapport d'étape en décembre 2013 sur la stratégie de la filière...

J. D. : Tout à fait. Les premières séances de travail ont permis de dessiner les grandes lignes de l'état des lieux. Le rapport d'étape préfigure un plan stratégique pour la filière vitivinicole, qui doit rester un secteur-clé pour la France en matière d'emploi, d'équilibre de la balance commerciale et de relance de l'activité. Ainsi, en matière d'économie globale, nous devons répondre aux attentes du consommateur sur les questions de santé, de sécurité et de traçabilité. Deuxième axe de notre réflexion: « mieux produire », en renforçant notamment notre capacité à innover en investissant dans la recherche et le développement; et « mieux vendre », en assurant notre présence sur tous les marchés mondiaux. Troisième élément-clé: développer des entreprises performantes, par exemple en favorisant le maintien d'exploitations viables sur l'ensemble des zones viticoles, tout en assurant une gestion économiquement et écologiquement optimisée.

CIDRE

Planifier et améliorer la production du verger cidricole

La France est le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre d'Europe. La filière cidricole française compte environ 10 000 livreurs de fruits, dont 1 700 sont des producteurs professionnels de fruits à cidre. Ils sont majoritairement situés en Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie. La production s'élève à 250 000 tonnes par an en moyenne, le gros des volumes provenant de vergers spécialisés (environ 9 500 ha pour 210 000 tonnes).

Reste que la consommation est toujours occasionnelle dans l'Hexagone. Pourtant, la production de cidres de consommation représente plus d'1 million d'hectolitres. Celle de Calvados dépasse 16 000 hectolitres d'alcool pur. Ces produits sont commercialisés pour les deux tiers en grande distribution. Le tiers restant, qui concerne davantage les AOC, se retrouve dans le circuit de la restauration (crêperies), du détail (cavistes, boulangers, traiteurs...) et en vente directe (chez le producteur, par exemple).

L'accompagnement de l'établissement

FranceAgriMer a soutenu la filière dans ses stratégies de promotion et de communication, à hauteur de 350 000 euros l'an dernier. Un éventail d'outils variés a été utilisé pour encourager l'achat de produits : radio, presse, relations presse, PLV, animation en magasin... L'établissement a également appuyé l'axe Recherche et développement. Quatre programmes de recherche ont été financés, dont la production de pommes à cidre en agriculture biologique et la maîtrise aromatique des produits cidricoles, pour un montant de 160 000 euros.

Renforcer le dispositif d'aide à la plantation de vergers de fruits à cidre

L'établissement met également en œuvre des mesures d'aide spécifiques pour la rénovation et la restructuration du verger cidricole. Le dispositif vise à favoriser l'évolution variétale nécessaire, pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière. FranceAgriMer encourage l'évolution des exploitations vers des vergers professionnels en finançant l'effort d'investissement des producteurs : achat de scions, préparation du terrain et achat du matériel nécessaire à la plantation de vergers de fruits à cidre

sur le territoire national. L'aide s'applique aux plantations de la campagne 2013/14. Elle se monte à 2 000 €/ha pour les plantations accompagnées d'un engagement d'arrachage, et à 1 000 €/ha pour les autres cas. L'enveloppe budgétaire pour la campagne 2013/14 est limitée à 250 000 euros.

Et l'avenir de la filière cidricole ?

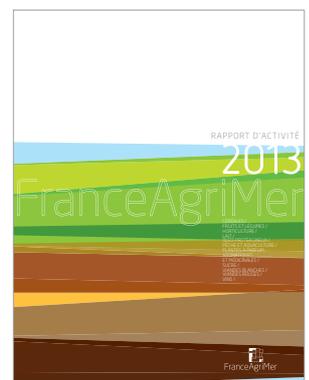
À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Comité des produits cidricoles de FranceAgriMer a commencé, en octobre

2013, un large travail de réflexion, visant à définir une stratégie de filière pour les dix prochaines années. Un rapport d'étape a été remis au ministre en décembre 2013. Les professionnels souhaitent développer les marchés et perfectionner la commercialisation. Ils veulent également planifier et améliorer la production du verger. Enfin, la filière entend optimiser la transformation. Tous ces objectifs devront être atteints dans le cadre d'un strict respect de l'environnement. ●



Un rapport d'étape sur la stratégie de la filière à dix ans a été remis au ministre en décembre 2013. Les professionnels souhaitent notamment développer les marchés et perfectionner la commercialisation.

1700
producteurs professionnels
de fruits à cidre



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur www.franceagrimer.fr

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2013 est édité par **FranceAgriMer** /
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil /
Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30 /
Directeur de la publication: Éric Allain /
Direction de la rédaction: Dominique Schnäbele /
Conception, rédaction: BRIEF-Olivia Jamet /
Maquette: Frédéric Joffre /
Direction artistique et réalisation: BRIEF /
Crédits photos: DS-PPAM, Emotive images, FranceAgriMer,
Fotolia, Xavier Nicostrate, Pixtal, Phovoir, Shutterstock, XTU, DR. /
Impression: Imprimix/ © FranceAgriMer juillet 2014 /



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE